



**ÉGLISE CATHOLIQUE FRIBOURG  
KATHOLISCHE KIRCHE FREIBURG**

**ASSEMBLEE DE LA CORPORATION CANTONALE  
VERSAMMLUNG DER KANTONALEN KÖRPERSCHAFT**

**88<sup>e</sup> séance du 12 juin 2021  
88. Sitzung vom 12. Juni 2021**

*Présents :* 49 délégués                      *Excusés :* 9                      *Absents :* 2.  
*Amwesend:* 49 Delegierte                      *Entschuldigt:* 9                      *Abwesend:* 2.

*Se sont excusés / Haben sich entschuldigt:* M. Christophe Girard, Pfarrer Niklaus Kessler, M. Arnaud Lainé, Mme Eliane Quartenoud, Mme Sandrine Raboud, M. Emmanuel Rey, M. Paul Salles, Herr Arnold Schöpfer, Herr Norbert Talpas.

*Absents / Abwesend:* Mme Véronique Laurencet-Esseiva, M. Daniel Werro.

*Prendent part à la séance / Nehmen an der Sitzung teil:* Frau Marianne Pohl-Henzen, Bischöfliche Delegierte für die Bistumsregion Deutschfreiburg, M. le Vicaire épiscopal Jean Glasson, Mme Patricia Panchaud, Administratrice, Mme Véronique Benz, Responsable du Service de la communication, M. Patrick Mayor, Président du Conseil exécutif, Mme Yvonne Stempfeler, Vice-présidente du Conseil exécutif, M. Christian Bussard, membre du Conseil exécutif, M. Bruno Boschung, membre du Conseil exécutif, M. Gérald Telley, membre du Conseil exécutif désigné par l'Évêque, Mme Corinna Timm, Interprète, M. Hans Rahm, préposé aux registres paroissiaux, Mme Nathalie Lehmann, secrétaire, Mme Nicole Python, secrétaire.

*Invités / Gäste:* Mme Anne-Marie Nobs, conseillère synodale, Église évangélique réformée.

*Se sont excusés / Haben sich entschuldigt:* M. Claude Nordmann, le Représentant de la communauté israélite, M. Pierre-Alain Sydlar, le Président du synode de l'Église évangélique réformée, M. Louis Both, Adjoint du Vicaire épiscopal, Frau Petra Perler, Kommunikationsverantwortliche, Herr Norbert Nagy, stv. bischöflicher Delegierter, Nicola Kohler, stv. Kommunikationsverantwortlicher, Mme Marina Achermann, juriste, M. Dominique Golliard, collaborateur.

### **Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance – Prière
2. Communications du Président
3. Approbation du procès-verbal de la 87<sup>ème</sup> séance du 12 décembre 2020
4. Assermentation du Frère Daniel Brocca, représentant des communautés religieuses
5. Comptes 2020 de la Corporation ecclésiastique catholique du canton de Fribourg
  - a) Rapport du Conseil exécutif ;
  - b) Rapport de la Commission de gestion ;
  - c) Entrée en matière ;
  - d) Discussion centre de charges par centre de charges ;
  - e) Projet d'arrêté du Conseil exécutif ;
  - f) Discussion ;
  - g) Approbation du projet d'arrêté.

### **Traktanden**

1. Eröffnung der Sitzung – Gebet
2. Mitteilungen des Präsidenten
3. Genehmigung des Protokolls der 87. Sitzung vom 12. Dezember 2020
4. Vereidigung von Pater Daniel Brocca, Vertreter der Ordensgemeinschaften
5. Rechnung 2020 der katholischen kirchlichen Körperschaft des Kantons Freiburg
  - a) Bericht des Exekutivrates;
  - b) Bericht der Geschäftsprüfungskommission;
  - c) Eintretensdebatte;
  - d) Diskussion Kostenstelle nach Kostenstelle;
  - e) Beschlussentwurf des Exekutivrates;
  - f) Diskussion;
  - g) Genehmigung des Beschlussentwurfes.

- |   |   |
|---|---|
| <ol style="list-style-type: none"><li>6. Projet de Règlement modifiant le règlement sur les paroisses<ol style="list-style-type: none"><li>a) 2<sup>ème</sup> lecture ;</li><li>b) Vote ;</li><li>c) évent. 3<sup>ème</sup> lecture ;</li><li>d) évent. Vote.</li></ol></li><li>7. Point de situation du groupe de travail sur le règlement des finances RFin</li><li>8. Nouveau site Internet : présentation et informations utiles aux délégués</li><li>9. Informations du Conseil exécutif</li><li>10. Divers</li><li>11. Un service pastoral se présente : La Doc et le Dokumentationszentrum</li></ol> | <ol style="list-style-type: none"><li>6. Reglementsentwurf zur Änderung des Reglements über die Pfarreien<ol style="list-style-type: none"><li>a) 2. Lesung;</li><li>b) Abstimmung;</li><li>c) Evtl. 3. Lesung;</li><li>d) Evtl. Abstimmung.</li></ol></li><li>7. Aktueller Stand der Arbeitsgruppe betreffend das Reglement über die Finanzen RFin</li><li>8. Neue Internetseite: Vorstellung und hilfreiche Informationen an die Delegierten</li><li>9. Informationen des Exekutivrates</li><li>10. Verschiedenes</li><li>11. Eine Fachstelle stellt sich vor: La Doc und das Dokumentationszentrum</li></ol> |
|---|---|

La séance est ouverte à 8.02 heures.

Die Sitzung wird um 8.02 Uhr eröffnet.

## 1. Ouverture de la séance – Prière

### 1. Eröffnung der Sitzung – Gebet

M. le Président. Messieurs les Vice-Présidents, Mesdames et Messieurs les délégués, sehr geehrte geschätzte Damen und Herren Delegierte, Madame et Messieurs les membres du Conseil exécutif, Madame la Secrétaire de l'Assemblée et les autres personnes de l'administration qui, comme vous l'avez constaté, ont à nouveau préparé l'infrastructure pour cette assemblée et qui en assurent aussi le bon fonctionnement. Un merci également à M. Rahm qui a préparé la technique hier après-midi. Nous espérons que tout se passe bien. Entre-temps on a amélioré un peu la technique. Je n'ai même plus besoin de me tourner pour voir ce qu'il y a à l'écran. Je l'ai devant moi aussi. C'est formidable ! J'ai un très grand plaisir de pouvoir ouvrir, à la date prévue, cette 88<sup>ème</sup> assemblée plénière de la CEC. Il y a quelques semaines, cela n'était pas évident. Aujourd'hui, avec un soulagement certain, nous pouvons toutes et tous débattre en plénum.

Ich freue mich sehr, die 88. Delegiertenversammlung der kkK am vorgesehenen Datum eröffnen und durchführen zu können. Seid alle herzlich willkommen. Ich begrüße besonders die bischöfliche Delegierte Frau Marianne Pohl-Henzen unter uns. Und ich begrüße, je salue aussi le Représentant des régions diocésaines, vous avez compris, je ne parle déjà plus de Vicariats. On y reviendra. M. l'Abbé Jean Glasson qui est la dernière fois parmi nous dans cette fonction, bienvenu !

J'ai reçu comme d'habitude une série d'excuses. Pour l'Assemblée de la CEC sont excusés M. Emmanuel Rey, M. Paul Salles, Mme Sandrine Raboud, scrutatrice, qui est remplacée par Aloïs Gilli, M. Arnold Schöpfer, Mme Eliane Quartenoud, M. Louis Both, l'adjoint du Vicaire épiscopal et l'adjoint de la déléguée diocésaine, M. Norbert Nagy. Malheureusement il y avait un malentendu dans l'invitation, raison pour laquelle il n'est pas là. Et sont aussi excusés, MM. Norbert Talpas et Arnaud Lainé. Dans les invités se sont excusés M. Pierre-Alain Sydler, le président du synode de l'Église évangélique réformée, et de la communauté israélite, M. Claude Nordmann.

Parmi les invités, je salue quand même une représentante de l'Église évangélique réformée, comme c'était déjà le cas la dernière fois, Mme Nobs. Merci pour votre présence.

Comme d'habitude je vous pose la question : Est-ce que vous avez reçu les documents pour cette séance ? Est-ce qu'il y a une remarque concernant l'invitation et l'ordre du jour ? Cela ne semble pas être le cas. Alors l'ordre du jour est accepté et la séance est formellement ouverte.

Comme d'habitude nous commençons avec la prière. Je prie d'abord Mme Bettina Gruber de s'avancer pour la prière en allemand. Je prie l'assemblée de rester assise.

Frau Bettina Gruber.

*Lesung aus dem Buch Jesaja (Jes 61, 9-11)*

*So spricht der Herr:*

*Die Nachkommen meines Volkes werden bei allen Nationen bekannt sein und ihre Kinder in allen Völkern. Jeder, der sie sieht, wird erkennen: Das sind die Nachkommen, die der Herr gesegnet hat.*

*Von Herzen will ich mich freuen über den Herrn. Meine Seele soll jubeln über meinen Gott. Denn er kleidet mich in*

*Gewänder des Heils, er hüllt mich in den Mantel der Gerechtigkeit, wie ein Bräutigam sich festlich schmückt und wie eine Braut ihr Geschmeide anlegt.*

*Denn wie die Erde die Saat wachsen lässt und der Garten die Pflanzen hervorbringt, so bringt Gott, der Herr, Gerechtigkeit hervor und Ruhm vor allen Völkern.*

*Guter Gott*

*Lass deinen Segen wirken, heute und morgen.*

*Schenke der ganzen Menschheit dein Heil.*

*Lass Gerechtigkeit wachsen in unserer Mitte und Nahrung, die alle Menschen sättigt.*

*Dazu bitten wir dich mit Maria, der Ersten unter den Gläubigen, um deinen Geist des Lebens durch Christus, unseren Herrn.*

*Amen*

M. le Président. Pour la prière en français je prie Madame Fernande Bersier de s'avancer.

Mme Fernande Bersier.

Prière avant une séance du conseil pastoral ou de communauté :

*Seigneur Jésus, tu nous as choisis pour travailler à ta vigne, pour la rendre plus vivante.*

*Tu nous as appelés pour servir dans la charité nos frères et nos sœurs.*

*Ouvre nos yeux, aux besoins et aux aspirations des plus petits, des plus blessés.*

*Ouvre notre intelligence à ta parole afin qu'elle soit notre lumière.*

*Ouvre nos cœurs à l'amour afin que naisse en nous, une ardeur nouvelle, un feu nouveau.*

*Nous comptons sur toi, Seigneur, pour vivre cette rencontre dans la fraternité et le respect mutuel.*

*Nous confions la présidence de cette rencontre à ton Esprit saint. Qu'il soit notre guide, notre conseiller.*

*Seigneur, nous voulons être des témoins authentiques de ton message, des artisans d'un monde nouveau. Cette mission, nous voulons la vivre dans l'humilité du bon et fidèle serviteur.*

*Esprit saint, éclaire-nous. Amen.*

M. le Président. Merci Mme Bersier. Nous sommes prêts à délibérer. En ce qui concerne les présences, 49 délégués sont présents. Le quorum est de 25. Je constate que l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre des décisions.

## **2. Communications du Président**

### **2. Mitteilungen des Präsidenten**

M. le Président. J'ai juste quelques informations à vous donner concernant le déroulement de cette assemblée qui se tient, vous le constatez, pour la troisième fois dans cet auditoire. Je tiens à vous donner l'information suivante. Par lettre du 1<sup>er</sup> avril, le Président du Conseil exécutif a fait une demande auprès de la Préfecture de la Sarine de pouvoir tenir les deux assemblées de ce jour en présentiel dans cet auditoire. Par lettre du 20 avril la Préfecture a donné l'autorisation à condition que le plan de protection de cette école soit strictement et en permanence appliqué. Nous avons alors pris les dispositions nécessaires, comme la dernière fois. Une place personnelle vous a été attribuée. Le port du masque est obligatoire en tout temps, sauf pour les personnes qui parlent devant au micro et pour moi-même, afin que vous me compreniez mieux. Aux personnes qui demandent la parole et qui parlent à leur place, le micro vous est apporté, et vous ne le prenez pas dans la main. Le micro vous est tendu. La désinfection est en tout temps garantie. Je pense que vous l'avez déjà fait en entrant dans cette salle.

J'ai encore une bonne nouvelle. Nous aurons une pause-café. Le café sera servi à la cafétéria et comme vous le devinez, pendant que vous prenez le café, quand vous êtes assis, vous pouvez enlever le masque.

Nous vous rappelons encore que lors de notre dernière séance, la présidence vous a proposé une solution pour qu'une présence à distance à nos assemblées soit possible, si la situation sanitaire l'exige, c'est-à-dire que nous appliquions pendant la pandémie la loi du Grand Conseil y relative. Nous avons décidé ça la dernière fois. Entre temps vous avez remarqué que le Conseil exécutif et l'administration ont préparé et

réalisé les bases techniques. Je les remercie beaucoup pour tout le travail qui a été fait. Vous l'avez remarqué avec le message courriel que vous avez reçu. Ces bases techniques resteront utiles, je pense, même après la pandémie. M. Rahm a fait un grand travail. Heureusement, vu la situation sanitaire, nous n'avons pas eu besoin de recourir à cette possibilité pour les séances d'aujourd'hui. Comme je l'ai déjà dit, je suis très heureux que nous puissions tenir ces assemblées en présentiel. Est-ce qu'il y a des questions à ce sujet. Ce n'est pas le cas.

### **3. Approbation du procès-verbal de la 87<sup>ème</sup> séance du 12 décembre 2020**

#### **3. Genehmigung des Protokolls der 87. Sitzung vom 12. Dezember 2020**

M. le Président. Vous avez reçu ce PV dans les délais, à la mi-janvier. Est-ce qu'il y a une remarque concernant ce PV ? Cela n'est pas le cas. Le PV est alors accepté à l'unanimité. Avec un grand remerciement à Mme Duvoisin qui a rédigé ce PV dans le délai, même pendant les fêtes. Vous pouvez applaudir.

### **4. Assermentation du Frère Daniel Brocca, représentant des communautés religieuses**

#### **4. Vereidigung von Pater Daniel Brocca, Vertreter der Ordensgemeinschaften**

M. le Président. Nous avons la grande joie d'accepter un nouveau délégué dans cette assemblée, le Représentant des communautés religieuses. Pour ce point de l'ordre du jour, je donne d'abord la parole au Président de la Commission des Affaires juridiques, M. Robert Eugster.

M. Robert Eugster. M. le Président, M. le Vicaire épiscopal, Mme la Déléguée épiscopale, M. le Président, Madame et Messieurs les membres du Conseil exécutif, Mme la Secrétaire de l'Assemblée, Mesdames et Messieurs les invités, Mesdames et Messieurs les délégués, chers collègues, j'ai l'honneur et la joie de vous présenter le rapport de la Commission des affaires juridiques qui a procédé, selon l'article 19, lettre a, du Règlement de l'Assemblée de la Corporation ecclésiastique catholique du canton de Fribourg (CEC), à la vérification de l'élection de :

- Frère Daniel Brocca, Couvent des Cordeliers, à Fribourg, représentant de l'Association des communautés religieuses du canton de Fribourg (ASCOREF), qui remplace le Père Alain Voisard, démissionnaire.

La vérification s'est faite par voie épistolaire, sur la base des documents, mis à notre disposition par le secrétariat de la CEC, à savoir une lettre du 10 décembre 2020 de Sœur Jacqueline Bonnerave, secrétaire ASCOREF, confirmant l'élection de Frère Daniel Brocca par l'Assemblée de l'ASCOREF, conformément à l'art. 54 lettre c du Statut ecclésiastique catholique et au Règlement interne de l'ASCOREF, relatif à l'élection des délégués à l'Assemblée de la CEC. Cette élection ne suscite aucune remarque.

Par conséquent, la Commission des affaires juridiques vous propose de valider l'élection de Frère Daniel Brocca en lui souhaitant la chaleureuse bienvenue et beaucoup de satisfaction au sein de notre Assemblée.

Fribourg, le 12 juin 2021

Au nom de la Commission des affaires juridiques  
Le Président  
Robert Eugster

M. le Président. Merci M. Eugster. Est-ce qu'il y a une remarque concernant ce rapport et la proposition ? Cela ne semble pas être le cas. Alors nous allons procéder immédiatement à l'assermentation du Père Daniel. Je prie le Frère Daniel Brocca de venir devant moi et l'Assemblée de se lever.

Je vais maintenant lire la formule de serment. A l'appel de votre nom, Frère Daniel, vous direz la main droite levée : « je le jure ».

La formule du serment est la suivante : En présence de Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit, je jure de remplir fidèlement et consciencieusement les devoirs de ma charge.

Frère Daniel Brocca. « Je le jure. »

M. le Président. Je vous remercie beaucoup. Je m'associe aux vœux du Président de la Commission des affaires juridiques, et vous souhaite beaucoup de satisfaction et quand même un peu de travail.

**5. Comptes 2020 de la Corporation ecclésiastique catholique du canton de Fribourg**  
**5. Rechnung 2020 der katholischen kirchlichen Körperschaft des Kantons Freiburg**

- a) **Rapport du Conseil exécutif ;**
- a) **Bericht des Exekutivrates;**

M. le Président. Je donne la parole au représentant du Conseil exécutif, M. Telley svp.

M. Gérald Telley. Mme la Déléguée épiscopale, M. le Vicaire épiscopal, M. le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, c'est avec plaisir que je peux, au nom du Conseil exécutif, vous présenter les comptes 2020 largement excédentaires, avec un résultat positif de CHF 373'456.40.

En effet, ces comptes présentent des produits pour CHF 11'835'642.82 et des dépenses pour CHF 11'462'186.46. À noter que la rétrocession par les paroisses de l'impôt à la source est de CHF 62'000 supérieur au budget.

Cette situation réjouissante financièrement a mis le Conseil exécutif dans une situation embarrassante. Que fallait-il faire, sachant que les délégués, respectivement vous aviez accepté d'augmenter le taux de frein aux dépenses et de ce fait les contributions des paroisses. Fallait-il tout rembourser aux paroisses ? Fallait-il attribuer des montants à des projets particuliers, importants ou urgents ? Comme vous avez pu le voir dans notre rapport et le projet d'arrêté, le Conseil exécutif a décidé de vous proposer diverses attributions qui ont été longuement et âprement discutés par la Commission de Gestion (CoGest).

Certaines propositions de la CoGest ont été acceptées par le Conseil exécutif afin de faire face, dans les meilleures conditions possibles, aux défis qui nous attendent durant les prochaines années. Ces propositions vont dans le sens d'éviter de devoir à nouveau solliciter une augmentation du taux de frein aux dépenses. Même si ce frein gêne le Conseil exécutif dans l'accomplissement de ses tâches, il lui tient à cœur de respecter les décisions de l'Assemblée et les règlements. Il est vrai que nous aurions pu faire des propositions différentes ou même accepter de constituer une réserve, destinée à réduire les contributions futures des paroisses. Toutefois, en nous basant sur l'expérience des deux premières années de nos mandats, nous avons opté pour la stabilité et la sécurité.

C'est pour cela que le Conseil exécutif vous propose d'accepter l'entrée en matière sur les comptes 2020 et par la suite le projet d'arrêté qui vous est proposé. M. le Président je vous rends la parole.

M. le Président. Merci M. Telley. Je donne tout de suite la parole au Président de la Commission de gestion, M. Jean-Pierre Jaquet.

- b) **Rapport de la Commission de gestion ;**
- b) **Bericht der Geschäftsprüfungskommission;**

M. Jean-Pierre Jaquet. Monsieur le Président, Messieurs les Vice-présidents, Mme la Déléguée épiscopale, Monsieur le Vicaire, Monsieur le Président du Conseil exécutif et ses membres, Madame la Secrétaire de l'Assemblée, Mesdames et Messieurs les invités, Mesdames et Messieurs les délégués, la Commission de gestion (CoGest) s'est réunie le mercredi 21 avril 2021 dans les locaux de la Corporation, autrement dit en présentiel, et cela a fait du bien. En plus des explications que vous avez pu lire dans notre rapport, j'aimerais ajouter les remarques suivantes.

Il est plus facile de débattre d'un résultat négatif que d'un résultat positif et ce d'autant plus si l'excédent de produits est conséquent. Pour rappel, il se monte à CHF 373'456.40. Mais il ne faut pas oublier que la pandémie, due à la COVID, a complètement chamboulé cet exercice 2020 et l'exercice 2021 le sera très probablement et malheureusement aussi.

Dans les points particuliers, j'aimerais ajouter les remarques suivantes. Le versement complémentaire de 5 % manquants à la RKZ fait l'objet de questions que vous retrouvez dans notre rapport au début de la page 3. En plus de répondre à la question de l'exercice sur lequel les 5 % manquants doivent être versés, s'ajoute la question du montant de base sur lequel les 5 % manquants doivent être calculés. Et finalement, il reste à clarifier la façon dont notre Assemblée plénière doit pouvoir valider cette dépense supplémentaire.

Nous attendons du Conseil exécutif (CEX) qu'il nous propose une solution qui réponde à ces différentes questions. Cette solution sera peut-être intégrée au prochain « Règlement financier », comme l'a nommé le Président de la Commission ad hoc, M. Matthieu Canevascini.

Autre point particulier à relever, celui de la nouvelle « Réserve pour projets innovants ». Le CEX nous a confirmé que de tels projets n'impliquaient pas l'engagement de personnel. Il s'agit, entre autres, d'un projet expliquant comment les impôts ecclésiastiques sont utilisés. Une telle plateforme est déjà en place dans le canton de Lucerne. Ce poste a finalement été accepté par la majorité de notre commission, à partir du moment où le thème des sorties d'Église y a été intégré.

Au niveau du projet d'arrêté, je n'ai aucune remarque à formuler, à part ce qui est déjà dans le rapport.

Dans les propositions à l'Assemblée et concernant la version allemande de notre rapport, il y a une erreur dans la phrase d'introduction. Il faut supprimer le terme « einstimmig ». Merci Robert pour cette remarque. En effet, les différentes attributions de l'excédent de produits ont été approuvées, soit à l'unanimité, soit à la majorité, comme cela est mentionné dans le tableau présenté sous le point « Projet d'arrêté ».

Par conséquent, la CoGest propose à l'Assemblée :

1. D'entrer en matière et d'accepter les comptes et le bilan 2020 de la CEC tels que présentés
2. D'approuver le projet d'arrêté relatif aux comptes 2020 de la CEC tel que présenté

En conclusion j'aimerais remercier tous les participants à nos séances de commission pour la qualité des échanges, la qualité de leur travail et leur implication dans la gestion de la Corporation cantonale.

Merci de votre attention.

Fribourg, le 12 juin 2021  
Au nom de la Commission de gestion  
Le Président  
Jean-Pierre Jaquet

M. le Président. Merci bien M. Jaquet pour ce rapport. Merci aussi à la Commission de gestion pour ce rapport écrit qu'on a reçu et qui était assez détaillé. Cela nous aide certainement à juger et à prendre les décisions sur les propositions qui sont faites.

- c) **Entrée en matière ;**
- c) **Eintretensdebatte;**

M. le Président. L'entrée en matière est ouverte. Qui veut prendre la parole ? M. Blanc, je vous prie de venir au micro devant.

M. Patrick Blanc. M. le Président, chers collègues, j'interviens au nom du Groupe Sarine. Le Groupe Sarine accepte l'entrée en matière et soutient le projet d'arrêté. Cependant, nous avons une proposition à vous faire concernant l'utilisation d'un éventuel bénéfice 2021, excédentaire et assez élevé.

Proposition des délégués du Groupe Sarine sur la base des art. 40 al. 2 et 48 RAss : Réserve « Solidarité COVID-19 en faveur des paroisses »

Si le résultat des comptes 2021 s'avérait également excédentaire, la majeure partie de l'excédent des produits doit être restituée aux paroisses via la « Réserve contributions Paroisses » (compte 2904 du bilan). D'une part l'excédent des comptes 2020 est destiné à des réserves devant financer des tâches supra-paroissiales. Par conséquent, il ne sera pas nécessaire de rééditer l'exercice pour 2021. D'autre part, les paroisses vont faire en 2021 un effort tout particulier de solidarité vis-à-vis des plus démunis comme elles l'ont déjà fait en 2020. Par conséquent, cette mise en réserve permettra aux paroisses de réduire leur charge vis-à-vis de la Corporation ecclésiastique cantonale pour l'exercice 2022.

Je vous remercie.

M. le Président. Merci M. Blanc pour cette proposition. Je vous dis la chose suivante. Cette proposition a le caractère de motion aux fins de résolution. C'est-à-dire qu'une motion aux fins de résolution doit être traitée immédiatement. On doit tout de suite voter. Avant de continuer, j'ouvre la discussion sur la proposition du Groupe Sarine. Vous avez affiché le texte français et allemand. J'ouvre la discussion sur la motion aux fins de résolution que le Groupe Sarine vient de déposer.

M. Michel Mettraux. M. le Président, chers collègues, la question se pose si l'acceptation de cette proposition revient à verrouiller complètement le détail de la discussion ensuite ? Est-ce que le fait d'accepter cette proposition clôt le débat sur la répartition des surplus de l'exercice ?

M. le Président. D'autres questions concernant cette motion aux fins de résolution ? Ce n'est pas le cas. Je pose la question à M. Blanc.

M. Patrick Blanc. M. le Président, chers collègues. Non, je ne vois pas pourquoi cette proposition bouclerait la discussion. C'est une proposition qui est faite pour l'avenir, donc la discussion reste ouverte pour les points qui sont à discuter aujourd'hui.

M. le Président. C'est aussi comme ça que je conçois la chose. Ma question est au Conseil exécutif. Est-ce que le Conseil exécutif aimerait se prononcer sur cette motion aux fins de résolution ?

M. Gérald Telley. Comme je l'ai dit précédemment, le Conseil exécutif tient à respecter les décisions de l'Assemblée. Si ça doit être le choix de l'Assemblée, nous la suivrons.

M. le Président. Merci. Je n'attendais pas une autre réponse. La discussion continue. Elle n'est pas demandée. Avant de continuer l'entrée en matière, selon les dispositions de notre Règlement de l'assemblée, nous allons tout de suite voter sur cette motion aux fins de résolution.

M. Jean-François Tercier. M. le Président, chers collègues, on n'a pas eu l'occasion de discuter de la proposition. Je proposerais qu'on fasse 5 minutes d'interruption afin que les délégués des différents cercles puissent en discuter entre eux et on passe ensuite au vote.

M. le Président. Est-ce que c'est nécessaire ? Est-ce que la CoGest veut aussi prendre position, M. Jaquet ?

M. Jean-Pierre Jaquet. Je pense que ça répond quand même à l'idée de la discussion, relativement âpre, qu'on a eue, lors de notre séance, sur cette répartition où on avait quand même quelques membres qui étaient effectivement plutôt favorable à mettre ça sur la contribution des paroisses pour les exercices suivants. Pour ma part, je pense que ça va dans ce sens-là et donc on soutiendrait cette proposition.

M. le Président. Merci M. Jaquet. Suite à la proposition de M. Jean-François Tercier, Vice-Président, j'interromps l'assemblée pour 3 minutes.

M. le Président. Mesdames et Messieurs, j'espère que vous avez pu vous entendre un peu. Avant de vous donner la parole, je vous donne l'information suivante. On vient de discuter à la table de la Présidence avec le Président de la Commission des affaires juridiques. On vient de prendre la décision suivante. On va voter sur cette motion aux fins de résolution après le point d), après la discussion centre de charges par centre de charges, avant le projet d'arrêté. Je vous redonnerai la parole à ce moment-là. Vous avez encore le temps de vous accorder. Est-ce que dans l'entrée en matière quelqu'un aimerait encore prendre la parole ? Cela ne semble pas être le cas. L'entrée en matière n'est pas combattue ; elle est acquise.

**d) Discussion centre de charges par centre de charges ;**

**d) Diskussion Kostenstelle nach Kostenstelle;**

M. le Président. Nous allons prendre le document des comptes à la page 5.

*Vicariat épiscopal, Service communication, Bischofsvikariat, Pastorale Générale Institutions, Formules jeunes, Jugendseelsorge, JUBLA – RAST Freiburg, Pastorale de la famille, Pastorale de la santé, Aumôneries Hôpitaux F/D, Aumôneries EMS, COEPS, COEPS- Responsables, Catéchistes, Behindertenseelsorge, Formation, Ausbildungsbeiträge, Lieux de pèlerinage, Aumôneries de l'Université, Service Solidarité et Diaconie, Service de la Formation, Bildung und Begleitung, Service Catéchèse et Catéchuménat, Documentation, Katechese : pas de commentaires/ keine Bemerkungen.*

M. le Président. Centre de charges « Tâches diocésaines et supra-diocésaines »

Frau Yvette Haymoz. Sehr geehrter Herr Präsident, ich möchte vom Exekutivrat noch eine Antwort auf die Fragen, die im Bericht der Geschäftsprüfungskommission stehen, weil an und für sich haben wir für das Budget 2020 seinerseits festgehalten, dass der Ausgleich aufgrund der Rechnung 2019 erfolgt, wenn die positiv ist. Und jetzt hat man für das Budget 2020 die Rechnung 2020 genommen. Das stimmt nicht überein mit der ursprünglichen Aussage. Die Jahresrechnung wäre dann erst massgebend für das Budget 2021. So wurde es uns jeweils kommuniziert bei den Budgetvorlagen. Danke.

M. le Président. Merci Mme Haymoz. Mme Haymoz pose une question qui est déjà posée dans le rapport de la Commission de gestion. Est-ce que quelqu'un d'autre prend la parole pour ce centre de charges ? Ce n'est pas le cas. Alors je prie le représentant du Conseil exécutif de donner une réponse.

M. Gérald Telley. La question concerne bien le paiement à la RKZ ? C'est bien ça. Comme le résultat est très positif cette année, on a pensé utiliser une partie de ce résultat pour payer ce complément de 5 %. Plutôt que de le reporter sur l'exercice de cette année, où on ne sait pas pour le moment où on va atterrir. C'est dans le cadre de la bonne gestion qu'on a souhaité le faire comme ça. Après les réflexions qu'on s'est faites par rapport à cette situation avec la RKZ, à l'avenir on va budgéter le 100 % du montant ce qui sera plus lourd à supporter, mais qui ne prêtera pas à plein de questions et de reports et de savoir qui a le droit de faire quoi ?

M. le Président. Merci pour cette explication. La discussion sur ce point est close. Nous continuons avec les pages 31 et 32.

*Organes et administration, Mission italienne, Mission espagnole, Mission portugaise, Missions diverses, Institutions et Organismes, Produits autres, Produits facturation : pas de commentaires/ keine Bemerkungen.*

*Pages 41 à 44, répartition par nature de charges : pas de commentaires/ keine Bemerkungen.*

*Pages 45 à 48, le bilan : pas de commentaires/ keine Bemerkungen.*

Nous avons terminé la discussion de détail.

M. le Président. Je reviens à la motion aux fins de résolution, déposée par le Groupe Sarine. La discussion est ouverte.

M. Michel Mettraux. M. le Président, chers collègues, afin d'être mieux compris je suis totalement la proposition de notre collègue Blanc, dans les conséquences pour les prochains exercices.

M. le Président. Merci M. Mettraux.

M. Robert Eugster. M. le Président, chers collègues, j'aimerais quand même insister sur le point, pourquoi notre Groupe Sarine avait fait cette proposition. C'était tout simplement en regardant cette liste des affectations de l'excédent des produits. Il y avait un certain malaise. Nous savons que ces chiffres ont été réalisés à cause de la pandémie. Les paroisses font un grand effort maintenant pour soutenir les personnes qui sont dans la précarité et le chiffre est en augmentation. Ça on le sait. Alors quand on lit cette liste, p.ex. les réserves pour l'informatique et les archives, nous ne le contestons pas, mais ça ne reflète pas la situation sanitaire actuelle d'un point de vue politique, ni sur le plan de la solidarité. C'est pour ça que, comme notre rapporteur l'a déjà dit, nous ne contestons pas cette proposition concernant l'article 2, mais en contrepois nous avons pensé et rédigé cette motion. C'est pour ça, encore une fois, je parle en faveur de notre Groupe et je vous invite à appuyer pour donner un signal fort, aussi pour l'extérieur, pour le public. Merci beaucoup.

M. le Président. Merci M. Eugster qui soutient la proposition du Groupe, dont il fait partie.

M. Gérald Telley. Je voudrais juste ajouter ici que le Conseil exécutif est conscient que les paroisses font des efforts importants par rapport à cette situation liée à COVID. Nous avons nous aussi été conscients et si vous prenez le projet d'arrêté, il y a CHF 25'000 qui sont attribués à la réserve « Actions ponctuelles solidarité », il y a CHF 50'000 qui sont versés pour l'ouverture du magasin Caritas et on a aussi CHF 60'000 qui sont attribués à une réserve pour « Projets innovants » qui peut aussi être amenée ou appelée à soutenir des actions dans ce sens-là. Donc, ce sont plus de CHF 100'000 sur le bénéfice qui résulte de l'exercice 2020, respectivement sur l'excédent de recettes, pas sur le bénéfice, qu'on attribue à la solidarité. C'est peut-être aussi ce que les paroisses n'auront pas besoin de faire.

M. le Président. Merci pour ce complément d'informations.

Nous allons voter sur cette motion aux fins de résolution. Celles et ceux qui sont d'accord de soutenir cette motion aux fins de résolutions, sont priés de le manifester en levant la carte de vote. Contre-épreuves ? Abstentions ?

***Vous avez accepté cette résolution par 36 voix pour, 9 contres et 4 abstentions.***

- e) **Projet d'arrêté du Conseil exécutif ;**
- e) **Beschlussentwurf des Exekutivrates;**

M. le Président. Nous continuons avec le projet d'arrêté concernant ces comptes.



- f) **Discussion ;**
- f) **Diskussion;**

M. le Président. Tout d'abord l'article 1. La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée. L'article 1 est accepté. L'article 2 qui concerne l'affectation de l'excédent de produits. La discussion est ouverte.

M. Michel Mettraux. M. le Président, chers collègues, la question se pose maintenant si on va passer point par point les différents éléments ou si on en fait une seule bouchée. Je me pose la question. Quelle est la proposition ? Est-ce que ces éléments vont être débattus point par point ou pas ?

M. le Président. On peut prendre position sur chaque lettre, mais l'article est voté en bloc. On peut faire des propositions pour chaque lettre, mais il n'y aura pas de vote sur chaque lettre. Ce n'est pas prévu dans le Règlement. Le Règlement prévoit qu'on vote sur les articles ou les alinéas, mais pas pour chaque lettre.

M. Michel Mettraux. Alors je vais proposer de refuser sous la forme actuelle, pour des éléments de logique, tout simplement. Les paroisses sont maintenant tenues de passer par des processus budgétaires très strictes et quand on a des éléments comme « projets innovants », c'est simplement des chèques, dont certes les montants sont signés, mais ce sont des chèques en blanc pour le Conseil exécutif. Sur ce principe-là, je m'y oppose.

M. le Président. La discussion continue. Je prie peut-être un membre du Conseil exécutif de vite prendre position ? Non ? Il y a une proposition de changement de cet article. On va voter sur l'article 2 en bloc, en constatant que M. Mettraux est contre deux de ces points. Celles et ceux qui sont d'accord de soutenir en bloc cet article 2, avec tous les montants, sont priés de le manifester en levant le bulletin de vote. Contre-épreuves ? Abstentions ?

***Vous avez accepté l'article 2 de cet arrêté par 41 voix, 8 voix contre et aucune abstention.***

M. le Président. On continue avec l'article 3. Je pense que la discussion n'est pas demandée ? Je prends le titre et les considérants en bloc. La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée. Elle est close et l'article 3, y compris le titre et les considérants, sont acceptés.

- g) **Approbation du projet d'arrêté.**
- g) **Genehmigung des Beschlussentwurfes.**

M. le Président. Nous allons voter sur l'approbation en bloc de cet arrêté concernant les comptes 2020 de la Corporation, respectivement l'affectation de l'excédent de produits. Celles et ceux qui sont d'accord d'accepter cet arrêté des comptes 2020 de la CEC sont priés de le manifester en levant le bulletin de vote. Contre-épreuves ? Abstentions ?

***Vous avez accepté ce projet d'arrêté avec 45 oui, 1 non et 1 abstention. Il manque 2 votes.***

Merci. Je ne veux pas dire que ce résultat fait plaisir au Conseil exécutif, mais surtout aux bénéficiaires potentiels.

M. Gérard Telley. Mesdames et Messieurs, au nom du Conseil exécutif, je tiens à vous remercier pour votre confiance. Bonne suite de séance.

M. le Président. Merci. Nous avons avancé dans les débats plus vite que je ne l'avais pensé. Je n'aimerais pas interrompre le prochain point sur le projet de Règlement modifiant le règlement sur les paroisses, raison pour laquelle on va faire la pause-café maintenant. Autrement on va bloquer un peu les débats.

**PAUSE**

## **6. Projet de Règlement modifiant le règlement sur les paroisses**

### **6. Reglementsentwurf zur Änderung des Reglements über die Pfarreien**

- a) **2<sup>ème</sup> lecture ;**
- a) **2. Lesung;**

M. le Président. Je donne la parole au Président de la Commission spéciale, M. Eugster.

M. Robert Eugster. Merci. « Mais ils ne comprirent pas ce qu'il leur disait... » (*rires*). Cette phrase de l'Évangile de ce jour, je l'espère, ne vous concerne pas, car je souhaite ardemment terminer cette affaire aujourd'hui, un souhait partagé par au moins une autre personne dans cette salle.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, chers collègues, le 12 décembre 2020, notre Assemblée a adopté, en première lecture, une modification du Règlement sur les paroisses (RP) relative aux incompatibilités. Cette modification consiste essentiellement

- dans une rédaction nouvelle, plus systématique et plus précise (incompatibilités à raison de la fonction et à raison de la personne)
- dans un allègement concernant les incompatibilités à raison de la fonction, pour le secrétaire engagé à moins de 50 %
- dans des règles plus restreintes relatives aux dérogations en cas de rigueur

En adoptant en première lecture la nouvelle mouture des incompatibilités, notre Assemblée a en principe confirmé les dispositions existantes, qui – on se souvient – ont été renforcées le 28 juin 2017 et qui sont entrées en vigueur le 1er janvier 2018. Elle a de ce fait rejeté les propositions du Conseil exécutif qui par motion du 7 mai 2019 avait demandé l'annulation des incompatibilités, à raison de la personne entre les fonctions de conseiller de paroisse, de membre de la commission financière et de caissier ou de secrétaire ainsi que l'abandon de la clause en cas de rigueur.

N'étant guère satisfait, peut-être un peu frustré, du résultat, le Conseil exécutif revient à la charge en réitérant sa demande qui consiste à annuler les incompatibilités, à raison de la personne entre un membre de la commission financière et le secrétaire ou le caissier et entre un membre du Conseil paroissial et un membre de la commission financière.

La Commission spéciale s'est réunie le 19 mai 2021 pour examiner les propositions de modification du Conseil exécutif. Lors de cette séance, notre Commission a entendu le Président du Conseil exécutif, M. Patrick Mayor, et le conseiller exécutif en charge du dossier, M. Christian Bussard, qui une fois encore ont exposé les multiples difficultés en relation avec les incompatibilités dans les paroisses.

Après un débat long et âpre, la Commission spéciale a confirmé sa position. En effet, nous sommes persuadés que le régime actuel des incompatibilités, affirmé en première lecture, est juste, justifié et doit d'être maintenu. La Commission spéciale ne nie pas les difficultés. Elle est aussi consciente que les modifications ne résoudre pas tous les problèmes.

Dura lex sed lex (dure est la loi, mais c'est la loi) ! Mais la nouvelle mouture des incompatibilités, acceptée en première lecture, apportera aussi quelques facilités. En particulier, l'allègement concernant les incompatibilités à raison de la fonction pour le secrétaire engagé à moins de 50 % aura pour effet une diminution des cas et sera bénéfique aux petites paroisses.

Sensible aux difficultés, notamment au handicap évident des paroisses de petite taille par rapport aux grandes, la Commission spéciale est d'avis qu'un allègement supplémentaire pourrait se justifier. Cela ne veut pas dire que les incompatibilités sont moins importantes pour les petites paroisses, cependant les effets ne sont pas les mêmes.

Notre proposition va dans le même sens que la demande du Conseil exécutif, mais pas aussi loin. En effet, nous proposons de limiter les allègements demandés par le Conseil exécutif aux paroisses dont la taille ne dépasse pas une certaine limite.

Je veux pour l'instant m'arrêter là et vous donner plus de précisions lorsque nous passerons en revue le résultat de la première lecture. Du reste, je renvoie au Rapport 2 de notre Commission qui – il me plaît de le relever – a été adopté à l'unanimité.

Mais avant de rendre la parole, il est de mon agréable devoir de remercier très chaleureusement le Conseil exécutif, notre secrétaire, Mme Nathalie Lehmann, ainsi que tous les membres de la Commission spéciale, pour leur collaboration et leur état d'esprit cordial, combatif et constructif. Merci.

M. le Président. Merci M. le Président de la Commission spéciale. Je donne la parole au Président du Conseil exécutif.

M. Patrick Mayor. M. le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, « dura lex sed lex ». Pour nous les choses sont claires. Il nous semblait important, au niveau du Conseil exécutif, de revenir une fois avant cette deuxième lecture, pour réexpliquer clairement nos problématiques à la Commission, les problématiques que

nous considérons comme réelles. Nous avons eu une bonne discussion avec la Commission. Nous sommes arrivés à peu de changements, mais à quelques changements quand même, et nous avons dit à cette Commission que nous allions nous rallier aux choix de la Commission. Merci pour le grand travail qui a été fait parce que ces petites discussions, que vous pouvez imaginer, ont amené beaucoup de documents, beaucoup de travail qui a été fait par le Président de la Commission, Robert Eugster. Juste vous dire que nous nous y rallions. On ne veut pas tergiverser à ce sujet. Merci.

M. le Président. Merci au Président du Conseil exécutif pour la « flexibilité ». Est-ce que dans l'entrée en matière de cette deuxième lecture quelqu'un aimerait prendre la parole ? Ce n'est pas le cas. Nous allons procéder article par article. Vous avez tous reçu les textes, ou sur papier, ou vous les avez sur votre PC ou tablette. On a décidé de ne pas les afficher ici parce qu'avec la première lecture, la position du Conseil exécutif, la proposition de la Commission spéciale et encore dans les deux langues, de toute façon vous ne pourriez plus rien lire sur l'écran. On s'est entendu que je vous dise de quel article exactement il s'agit et vous avez les textes. On procède par ce tableau synoptique, en deuxième lecture. A la première page, nous avons l'article 31. Je donne la parole à M. Eugster.

M. Robert Eugster. Merci M. le Président. Concernant l'article 31, incompatibilités, la seule nouveauté matérielle qui a été apportée, c'est qu'on avait enlevé le secrétaire. On a biffé le secrétaire qui dorénavant sera traité comme un employé de paroisse, c'est-à-dire il tombera sous les incompatibilités uniquement si son taux d'activité s'élève à plus de 50 %. Pour le reste c'est une modification formelle, donc une nouvelle structure. Étant donné qu'il n'y a pas d'autre proposition concernant cet article 31, je vous propose de l'adopter ou de confirmer la première lecture. Merci.

M. le Président. La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée. Alors l'article 31, adopté en la première lecture, est confirmé en deuxième lecture. Nous continuons avec l'article 31a. Je prends alinéa par alinéa ici. Alinéa 1 tout d'abord.

M. Robert Eugster. Dans l'alinéa 1, la nouveauté c'est qu'on avait intégré le deuxième degré, donc les parents et enfants. C'est la seule proposition qui avait été faite et qui avait été adoptée en première lecture. Il n'y a pas d'autres propositions à ce sujet. Nous proposons de l'accepter, de confirmer la première lecture.

M. le Président. La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée. Alors l'alinéa 1 de l'article 31 est confirmé en deuxième lecture dans sa teneur de la première lecture. Alinéa 2, M. Eugster.

M. Robert Eugster. Concernant l'alinéa 2, il y a une modification qui a été proposée par le Conseil exécutif, donc de biffer les lettres b et c. Aux yeux de la Commission spéciale, la proposition du Conseil exécutif va trop loin. Notre Commission plaide à l'unanimité pour le maintien des lettres b et c, mais nous proposons une modification de l'alinéa 2 et un nouvel alinéa 3 qu'on discutait tout à l'heure. En effet, la Commission spéciale est favorable à une exception légale, en faveur des paroisses qui comptent 600 ou moins de paroissiens.

Cela signifie en clair que les incompatibilités à raison de la personne, entre un membre de la commission financière et le secrétaire ou le caissier et entre un membre du Conseil paroissial et un membre de la commission financière, continuent à s'appliquer uniquement aux paroisses qui comptent plus de 600 paroissiens.

La réserve en faveur des petites paroisses, est-ce un privilège sans précédent ? Non. Nous trouvons des dispositions spéciales en relation avec la grandeur de la paroisse aussi dans d'autres dispositions de droit ecclésiastique. C'est le cas de l'article 61 du Règlement concernant l'exercice des droits politiques ecclésiastiques.

Pourquoi une limite à 600 et pas à 500 ou 1'000 ? Parce que simplement l'article 61 qui prévoit une réduction du nombre de signatures nécessaires pour les élections des Conseils paroissiaux fixe une limite à 600 paroissiens. Nous proposons donc la même limite. Actuellement 31 paroisses, sur un total de 114, remplissent ce critère.

En acceptant la modification de l'alinéa 2 et le nouvel alinéa 3 à l'art. 31a, les demandes en cas de rigueur pourront être diminuées et de ce fait aussi faciliter le travail du Conseil exécutif.

M. le Président. Merci M. Eugster. Il a déjà donné toutes les explications concernant le nouvel alinéa 3. Je pense que le Conseil exécutif ne prend pas la parole parce qu'il se rallie à tout. La discussion est aussi ouverte pour l'alinéa 3. Elle n'est pas demandée. L'alinéa 2, avec cette toute petite modification, sous réserve de

l'alinéa 3, est acceptée, comme l'alinéa 3, en deuxième lecture. Nous continuons avec l'article 31b. En globalité, alinéa 1, 2, 3 et 4. Il y a une toute petite modification à l'alinéa 2. Je donne la parole à M. Eugster.

M. Robert Eugster. En résumé, concernant ce nouvel article 31b, la nouveauté par rapport au droit en vigueur, est que dans le nouvel article on retrouve les éléments des alinéas 3 et 4 de l'actuel article 31 qui donne davantage de précisions. Les alinéas 2 et 3 sont nouveaux ainsi que la deuxième partie de l'alinéa 4. Ceci en résumé du résultat de la première lecture.

La modification proposée par le Conseil exécutif concernant les listes électorales, la Commission spéciale l'accepte, pour la simple raison parce qu'une liste électorale, qui comporte des personnes qui se trouvent dans un cas d'incompatibilité, est nulle. Donc ce n'est pas nécessaire de les mentionner ici.

Nous proposons d'accepter la proposition du Conseil exécutif de l'alinéa 2.

M. le Président. La discussion est ouverte concernant cette suppression de quatre mots à l'alinéa 2. Vous avez entendu, ici c'est la Commission qui se rallie. La discussion n'est pas demandée. Cet article 31b est accepté en deuxième lecture, avec une toute petite modification. Nous continuons avec l'article 31c, alinéa 1 pour commencer.

M. Robert Eugster. En explication par rapport au droit en vigueur : Cet article 31c reprend la clause en cas de rigueur de l'actuel article 31a alinéa 2bis. Le nouvel article 31c précise d'une manière restrictive dans quel cas et sous quelle condition une dérogation peut être accordée.

La modification proposée par le Conseil exécutif, en lien avec ses propositions concernant l'article 31a, la Commission spéciale refuse cette modification.

M. le Président. J'ouvre la discussion sur l'alinéa 31c, al. 1. Elle n'est pas demandée. Cet alinéa 31c, al. 1 est accepté en deuxième lecture, dans sa teneur de la première lecture. Alinéa 2, M. Eugster.

M. Robert Eugster. La modification qui a été proposée par le Conseil exécutif d'ajouter ce « en principe », la Commission spéciale vous propose aussi, ça donne plus de flexibilité au Conseil exécutif, d'approuver cette modification. Je vous la recommande.

M. le Président. La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée. Elle est close. L'alinéa 2 de cet article 31c est accepté en deuxième lecture, confirmant la proposition du Conseil exécutif et l'acceptation de la Commission spéciale, avec une toute petite modification en deuxième lecture. Les alinéas 3, 4 et 5. Je crois qu'il n'y a rien à dire, M. Eugster ?

M. Robert Eugster. Une information en ce qui concerne l'alinéa 5. Vous vous rappelez peut-être, lors de la première lecture, le Conseil exécutif avait proposé d'ajouter un délai pour la Commission juridictionnelle, pour traiter les recours éventuels, un délai de 30 jours. Notre Commission a été mandatée d'examiner cette question. Nous avons fait une étude à ce sujet-là.

Nous avons constaté que les motifs ou les raisons pour mettre un délai à cette Commission juridictionnelle n'était pas nécessaire étant donné que les recours éventuels concernent uniquement des affaires qui sont traitées sans délai. Autrement dit, cela ne concerne pas une élection paroissiale qui est soumise à certains délais quand on présente les listes. Autrement dit, comme je l'avais déjà dit tout à l'heure, une liste comportant des personnes qui tombent sous l'incompatibilité est nulle. Donc il ne peut pas y avoir de recours.

Autrement, il y a que des affaires, je dirais normales, d'administration qui peuvent tomber sous la possibilité d'un recours. Et là, il n'y a pas matière ou raison de mettre un délai spécial. Ceci encore à titre de complément d'information.

En résumé donc, on propose d'approuver le contenant de l'alinéa 1, 3, 4 et 5 selon la première lecture et l'alinéa 2, selon la proposition du Conseil exécutif. Merci.

M. le Président. Merci M. Eugster. La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée. Alors les alinéas 3, 4 et 5 sont confirmés en deuxième lecture dans la teneur de la première lecture. Nous continuons avec l'article 52.

M. Robert Eugster. L'article 52 par rapport au droit actuel, c'est simplement l'ajout d'un article ou le renvoi au nouvel art. 31a. Il n'y a pas d'autre modification. Nous proposons donc d'approuver le résultat de la première lecture.

M. le Président. La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée. Elle est close. Alors en deuxième lecture l'article 52 est confirmé dans la teneur de la première lecture. Article 88.

M. Robert Eugster. La nouveauté par rapport au droit en vigueur : l'article 88 alinéa 2 reprend l'actuel alinéa 2 en vigueur. Il est complété en fonction des modifications que nous venons d'adopter.

La modification proposée par le Conseil exécutif qui était en lien avec ses propositions que nous venons de refuser, par conséquent il n'y a pas de modification et nous proposons de confirmer l'article dans la version de la première lecture. Merci.

M. le Président. La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée. Elle est close. Alors l'article 88 alinéa 2 est confirmé en deuxième lecture dans sa teneur de la première lecture. Nous avons terminé la discussion de détail en deuxième lecture. Nous pouvons immédiatement passer à la troisième lecture.

**b) Vote ;**

**b) Abstimmung;**

-

**c) Évén. 3<sup>ème</sup> lecture ;**

**c) Evtl. 3. Lesung;**

M. le Président. Étant donné qu'une troisième lecture est plutôt rare, je rappelle juste les modalités. Dans la troisième lecture, la discussion est ouverte seulement pour les articles, respectivement alinéas, qui ont subi une correction lors de la deuxième lecture, par rapport à la première lecture. Là où il n'y a pas de changement, on n'ouvre plus la discussion. Deuxièmement, de nouvelles propositions ne peuvent plus être faites. Si nous prenons, je le dis déjà maintenant, l'article 31a alinéa 3, il est nouveau, vous ne pouvez plus proposer une autre teneur. Il n'y a pas la possibilité de faire de nouvelles propositions. Nous commençons donc la troisième lecture. Comme je viens de le dire, on met en discussion seulement les articles qui ont subi une modification par rapport à la première lecture.

Nous avons l'article 31a alinéa 2, où il y a un seul ajout, sous réserve de l'alinéa 3. La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée. Elle est close. Cet alinéa 2 est confirmé en troisième lecture, dans sa teneur de la deuxième lecture.

Alinéa 3. La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée. Elle est close. Cet alinéa 3 est confirmé en troisième lecture, dans sa teneur de la deuxième lecture.

Nous continuons avec l'article 31b alinéa 2, où une proposition du Conseil exécutif est acceptée par la Commission spéciale. Vous avez accepté ça juste avant en deuxième lecture. La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée. Ce petit changement d'alinéa est confirmé en troisième lecture, dans sa teneur de la deuxième lecture.

Nous continuons avec l'article 31c alinéa 2, où il y a un petit ajout « en principe ». Vous avez décidé cela en deuxième lecture. La discussion est ouverte. Tout le monde est en principe (!) d'accord. Vous avez confirmé ce petit changement de la deuxième lecture, maintenant en troisième lecture.

C'est tout. Nous avons terminé la troisième lecture.

M. le Président. Nous allons encore nous occuper de ce document-là, « Règlement modifiant le Règlement sur les paroisses ». Là, tous les articles que nous venons de changer, sont ici juste mentionnés. Après il y aura le texte final. Ici, l'article 1 concerne uniquement la mention des articles, respectivement des sous-titres, que nous avons changés maintenant et confirmés en troisième lecture. M. Eugster, je vous donne la parole.

M. Robert Eugster. Je n'ai rien à ajouter. C'est simplement pour la forme. Normalement on aurait dû mettre tous les articles que nous venons de discuter et approuver, les ajouter à l'article 1. Mais on a préféré de ne mentionner que les titres. C'est un procédé qui a déjà été utilisé dans le passé. Je vous invite donc de l'approuver. Sinon je n'ai pas d'autres remarques. Merci.

M. le Président. La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée. Elle est close. Cet article 1 est accepté. Article 2 qui concerne le référendum facultatif du présent Règlement. La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée. Elle est close. Nous venons à l'article 3. Je prends ça ensemble avec le titre et les considérants. Les considérants ont été complétés par les nouveaux rapports que nous avons eus maintenant pour la deuxième lecture. La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée. Elle est close. Nous avons terminé.

d) **Évent. Vote.**

d) **Evtl. Abstimmung.**

M. le Président. Nous venons au vote final de ce grand travail qui s'est fait pendant 2 ans maintenant. J'espère que ça aura une conséquence positive.

Celles et ceux qui sont d'accord d'approuver le « Règlement modifiant le Règlement sur les paroisses », tel que nous venons de le discuter et de l'accepter, sont priés de le manifester en levant le bulletin de vote. Contre-épreuves ? Abstentions ?

***Vous avez accepté ce Règlement avec 47 oui, 0 contre, 0 abstentions. Apparemment, il n'y a plus que 47 personnes présentes, contre 49 annoncées au début. Tout le monde a voté oui, pas de contre-épreuves, ni d'abstentions.***

Nous avons terminé un très grand travail. Je remercie beaucoup la Commission spéciale pour ce grand travail qui a été fait, notamment son Président, dans une situation, l'année passée, assez difficile et compliquée. C'est un énorme travail de base qui a aussi été fait. J'espère que tout ira un peu mieux. Je remercie aussi le Conseil exécutif. Il a soulevé le problème il y a juste 2 ans, en juin 2019. On n'est pas arrivé là où il l'aurait souhaité, mais je remercie le Conseil exécutif pour sa persévérance pendant le travail et la flexibilité à la fin aussi. C'est à lui d'appliquer ça. Tous les problèmes ne sont pas réglés, mais c'est l'Assemblée qui a décidé comme ça, sur la base d'un très grand travail qui a été fait. Je crois que ce travail nous servira aussi, avec toutes les considérations qui ont été émises. Du respect pour tout le monde. Merci.

## **7. Point de situation du groupe de travail sur le règlement des finances RFin**

### **7. Aktueller Stand der Arbeitsgruppe betreffend das Reglement über die Finanzen RFin**

M. le Président. Je donne la parole au Président de la Commission spéciale, le Vice-Président M. Matthieu Canevascini.

M. Matthieu Canevascini. M. le Président, chers collègues, j'ai le plaisir de vous faire un bref rapport sur l'avancement de notre Commission, dont le plan de travail, imaginé en collaboration avec le Conseil exécutif, quelques temps après l'élection de la commission, a été un peu perturbé, comme vous pouvez vous en douter, par l'explosion de la pandémie l'hiver dernier. Cette dernière a empêché de commencer nos séances comme nous l'avions prévu. À vrai dire, on aurait pu faire des séances purement virtuelles, puisque nos décisions et le règlement, interprété par analogie au Grand Conseil, nous auraient permis de le faire. Mais sur un sujet qui est tout de même très complexe et sur lequel nous commençons à travailler sans avoir une base de travail rédigé, puisque nous sommes encore tout au début du processus législatif. Ça paraissait un peu délicat de commencer avec une manière de débattre, perturbée par la technique, si on peut dire.

En réalité, de toute manière, un certain travail de préparation était nécessaire, avant qu'on se mette au travail ou que la Commission proprement dite se mette au travail. Ce travail de préparation étant notamment de prendre les différentes dispositions qui prévoient un Règlement sur les finances, dans le Statut, voire les différentes dispositions qui existent déjà dans les autres règlements, dans les règlements actuels, de telle sorte que l'on sache exactement ce qu'on doit mettre dedans. Et ce qu'on doit mettre dedans il y a naturellement toute une question du contenu qu'on veut lui donner. Ça va venir. Mais au départ, il y a ce qu'il est prévu ou ce que les règles actuelles prévoient qu'on est censé régler dans le Règlement sur les finances. Et cela dans une perspective de simplification à terme, pas forcément de simplification pour la Commission elle-même – c'est parfois compliqué de faire simple – mais de simplification pour ceux qui utiliseront ce règlement, le jour où il sera adopté.

Ce qui veut dire notamment, qu'il faut faire très attention de ne rien oublier dans le Règlement, mais aussi de ne rien oublier à côté. Le risque étant d'avoir une disposition qui figure dans un texte qu'on n'a malheureusement pas assez étudié. Et on se retrouve dans le Règlement sur les finances avec des dispositions qui contredisent des dispositions qui sont dans d'autres règles. Je dirais presque, par négligence du travail de rédaction du texte. Et ça évidemment ça ne simplifierait pas du tout la vie des gens qui seraient ensuite chargés d'appliquer ces règlements. Il y a un certain travail qui a été fait qui n'est pas totalement achevé, mais qui a été fait, de compilation, si on peut dire.

Sur cette base, la Commission a tenu une première séance. À vrai dire, on tenait vraiment à tenir une première séance pour faire le point ensemble, avant de le faire devant vous. Donc les membres de la Commission ont la primeur, si vous voulez, de tous ces aspects. Et lors de cette première séance, où nous

n'avons pas pris de décision définitive, parce que c'est sur des sujets de départ, notamment lorsqu'il s'agit de déterminer les grands équilibres, il est sans doute préférable, sans faire des lectures, comme on le fait ici dans notre Assemblée, mais disons de se donner le temps de la réflexion.

Mais on a esquissé déjà le profil général du Règlement sur les finances, c'est-à-dire les grands chapitres que ce Règlement devra contenir ou devrait contenir. Le premier échange de vues qui a été fait au sein de la Commission montre que sur ces questions-là, il n'y a pas de grandes divergences. Les décisions ne sont pas prises, mais on avance assez rapidement dans la bonne direction ou disons dans une direction qui nous permettra ensuite de travailler un peu plus rapidement.

Le deuxième aspect que notre Commission est censée traiter est, même si ce n'est pas à proprement parler le Règlement sur les finances, c'est la question de la fusion de la Corporation cantonale et de la Caisse des ministères. Sur l'issue de cette question, la Commission, comme je l'ai dit, n'a pas encore pris de décision. Nous sommes parfaitement conscients, qu'il n'y a de grandes voix au sein de notre communauté qui souhaitent cette fusion. C'est le cas de notre Évêque. C'est le cas du Conseil l'exécutif et c'est le cas de la Présidence de l'Assemblée qui s'était exprimée à notre dernière ou avant-dernière séance, par la voix du Président Walter Buchs, qui avait presque dit de manière menaçante, soit ce projet se met en place tout seul, soit je viens moi avec une proposition. Le « moi » étant Walter.

On peut penser qu'avec tous ces grands personnages qui se sont exprimés en faveur de la fusion qu'il y a sans doute une majorité au sein de notre Assemblée, pour cette fusion. Une chose est le principe de la fusion et une autre chose sont les modalités de cette fusion. Et nous sommes en train d'étudier, avec le concours du Conseil exécutif, notamment pour tout ce qui concerne les données chiffrées, de déterminer quelles seront les modifications annexes qui vont devoir être faites, en raison de la fusion finalement, si elle est adoptée.

Et l'idée étant qu'on ne fasse pas qu'une fusion de façade, dans laquelle on intégrerait simplement tel quel le fonctionnement de la Caisse des ministères dans la Corporation cantonale, avec une simplification qui finalement n'est serait pas vraiment une, notamment dans l'idée de faciliter l'administration. Si nous voulons aller dans une vraie simplification, au-delà de la décision de principe, qui ne fait pas grand doute on va dire, ou disons qui a un large soutien, il y a quand même un certain nombre de modalités sur lesquelles les avis pourront être plus divergents et sur lesquelles notre Commission travaille.

Deux mots encore sur le calendrier, nous sommes bien conscients que tout le monde attend ce Règlement depuis longtemps. L'idée au départ, c'était plus un rêve qu'une idée, c'était d'avoir terminé pour la fin de cette année de telle sorte qu'on puisse faire, dans cette législature encore, un premier exercice complet, sous l'empire du nouveau Règlement. Ce calendrier-là nous a semblé quand même très optimiste et très rapide, entre autres parce qu'il interdirait de fait de mener une consultation.

Une consultation au sens classique du terme, c'est-à-dire de transmettre un projet aux intéressés, en particulier aux paroisses, pour la possibilité naturellement pour ces intéressés de s'exprimer sur le projet qui leur est présenté. De manière assez claire, la Commission pense qu'une telle consultation est en réalité indispensable. Il ne s'agit naturellement pas, avec ce Règlement sur les finances, de réinventer la roue, mais il y aura quand même un certain nombre de choses qui sont susceptibles de changer et donc dans un processus démocratique classique, il faut qu'il y ait une phase de consultation.

Si on intègre cette phase de consultation, il est plus réaliste d'imaginer que le Règlement sera prêt à être adopté fin 2022, sans doute, même si le calendrier n'est pas encore arrêté et dépend naturellement du résultat de la consultation. L'objectif étant pour nous d'avoir, dans tous les cas – non ça dépendra du processus qui sera mené et des décisions qui seront prises, mais l'objectif est de terminer le règlement dans le cadre de la présente législature. Et quand je dis « terminer » c'est que notre Assemblée aura l'occasion de l'adopter avec une, deux, voire peut-être trois lectures, d'ici la fin de la législature. Ça c'est l'objectif qu'on s'est fixé, de manière très générale. Je pense que d'aller beaucoup plus vite, serait difficile ou en tout cas il est difficile de s'engager aujourd'hui sur un processus plus rapide.

Voilà le bilan actuel des travaux de notre Commission. Nous sommes parfaitement tous conscients qu'en réalité nous en sommes au début de ces travaux. Les choses sont donc déjà bien avancées, elles sont encore très loin d'être achevées. La route sera encore longue. Et donc c'est peut-être la première, mais pas la dernière fois, que je vous fais un bilan d'étape au sujet des travaux de notre Commission.

Je vous remercie de votre attention à ce sujet.

M. le Président. Merci M. le Président de la Commission spéciale pour ce bilan intermédiaire qu'on attendait. Je ne pense pas qu'il y a des questions de votre part. Quand on aura du pain concret sur la planche, on en parlera amplement.

## **8. Nouveau site Internet : présentation et informations utiles aux délégués**

### **8. Neue Internetseite: Vorstellung und hilfreiche Informationen an die Delegierten**

M. Patrick Mayor. J'ai la chance de vous présenter M. João Carita qui faisait partie du groupe pour la mise en place du nouveau site internet et qui était responsable de faire avancer ce projet avec l'équipe de la Communication francophone et alémanique. Je te passe la parole, João.

*M. João Carita présente le nouveau site internet (présentation en annexe).*

M. le Président. Merci pour cette présentation. Est-ce qu'il y a une question ? Tout le monde est aujourd'hui conscient que la présence de l'Église dans les réseaux sociaux est extrêmement importante, une présence jeune est immédiate, vous l'avez dit ! Une présence bien structurée.

M. Robert Eugster. M. le Président, chers collègues, je suis vraiment impressionné par cette présentation qui était très bien faite. Je pense que nous avons effectivement besoin de cet instrument. Ma question est simplement, on constate que les paroisses ont aussi leur propre site avec leur propre image, leur propre présentation, leurs propres idées. Est-ce qu'il y a une communication avec les paroisses ou quelles sont les contraintes éventuelles pour les paroisses ?

M. João Carita. Ce débat a été mené dès le départ. P.ex. le canton de Vaud, notre canton voisin, a décidé, quand ils ont reformulé leur site internet via la FEDEC, de tout rassembler dans un seul site. Ça s'est avéré être une mauvaise initiative puisque maintenant ils séparent à nouveau les choses. Mais on a voulu précisément garder la spécificité de chaque paroisse déjà, mais à la limite même la liberté de chaque service. Si vous regardez le corps du site et l'image statique, ce sont les mêmes, mais après, l'intérieur, le contenu de chaque page, dédiée à chaque service, est modulable. Donc ils ont toute la liberté de pouvoir créer des choses, de présenter de manière différente.

Par rapport aux paroisses, il me semble, et je crois qu'il nous semble à tous bien évident, qu'il faut garder la liberté dans chaque paroisse et ne pas tout centraliser, tous les services. Par contre, le nom « service » signifie quelque chose. Du côté germanophone et francophone, on est tous à disposition et au service des paroisses pour vous épauler dans ces questions-là, pour vous faciliter la tâche s'il le faut. On n'aime pas travailler à double. C'est pour ça, avec les événements, on arrive à lier avec d'autres pages, d'autres sites, pour que ce soit qu'une seule manière de centraliser les inscriptions p.ex. Et tout ça pour favoriser le travail.

Je pense que chacun doit garder son identité propre parce qu'il y a des paroisses qui ont beaucoup plus de contenu à ajouter que d'autres. C'est moins intéressant, si je viens du petit village, si je vois toujours la même paroisse, d'ailleurs loin de la mienne, qui est toujours en évidence. Et nous, on essaie à chaque fois qu'on fait un témoignage, de changer de décanat, de changer d'endroit, pour ne pas être toujours focalisé sur Fribourg parce que c'est plus facile à apparaître.

M. le Président. Merci bien. C'est un très grand sujet qui ne sera jamais terminé.

## **9. Informations du Conseil exécutif**

### **9. Informationen des Exekutivrates**

M. le Président. Je donne la parole au représentant du Conseil exécutif.

M. Patrick Mayor. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, on a beaucoup parlé d'argent, de règlements, un petit peu d'internet. Maintenant je me permets de prendre quelques minutes pour vous parler des choses que vit notre Corporation.

Vous avez vu, pour faire le pont avec ce que M. Carita nous a montré, que, en plus du site internet, on a changé le Corporate Identity, le logo, la dénomination. C'est des choses qui vont se faire tranquillement. On a essayé de faire quelque chose qui puisse être intégré en même temps qu'on intégrait le site internet. Normalement sur les documents vous avez déjà vu ce qu'on a fait.



Au niveau des informations importantes, une information que j'aimerais vous donner, que vous avez déjà lu dans la presse, mais c'est quand même quelque chose qui va nous impacter fortement, c'est les changements au niveau des Vicariats. Comme vous avez pu le lire dans la presse, notre Évêque a décidé de modifier en profondeur les structures du diocèse. Il n'y aura plus de Vicariats, mais des "régions diocésaines" – Bistumsregion. Plus de Vicaires, mais des représentants de l'Évêque – Bischöfliche Delegierte. Ceux-ci auront aussi la charge de représenter le diocèse auprès des instances de l'État et des corporations ecclésiastiques ou encore des autres Églises et religions. Dans le cadre des aumôneries d'hôpitaux ou de prisons, par exemple.

L'idée est de favoriser les dynamiques transversales dans le diocèse, à partir des réalités locales. Par exemple, en catéchèse, où on essaye de profiter des expériences acquises dans d'autres endroits ou cantons, car ces questions se posent partout de manière assez semblable. La transversalité peut également toucher d'autres domaines comme les services informatiques, la communication, les archives, etc.

Pour Fribourg, vous connaissez déjà bien Mme Marianne Pohl-Henzen qui est depuis une année la Bischöfliche Delegierte, et pour ceux qui ne la connaissent pas, vous ferez connaissance cet automne de Mme Céline Ruffieux qui deviendra la Représentante de l'Évêque pour la partie francophone. Un grand Merci pour l'excellente collaboration avec notre actuel Vicaire épiscopal, M. Jean Glasson, qui nous quitte, qui quitte sa Gruyère, pour aller sur la Riviera à Vevey. Il passera du vin du Vully au vin du Lavaux. Je pense qu'on aura l'occasion d'aller le rencontrer une fois qu'on fera une petite tournée sur le lac Léman.

Ces changements vont aussi impacter notre organisation, certains règlements, accords et conventions. Comme vous, nous venons de l'apprendre il y a deux semaines officiellement. Alors vous imaginez bien qu'en deux semaines, quand vous avez entendu qu'il a fallu deux ans pour ces « petites » modifications du Règlement sur les incompatibilités, on est très fort, mais deux semaines pour changer ces accords, ce n'est pas possible. On va et on a déjà pris les choses en mains et on va venir vers vous en fonction du timing, mais concrètement à partir de cet automne, l'entité « Vicariat » n'existera plus. Nous allons essayer de faire le mieux qu'on peut pour que tout se passe "reibungslos".

D'autres informations, au niveau du Règlement sur les archives. Vous savez qu'un groupe de travail qui comprend la CEC, l'Évêché, les archives de l'État, le Service des biens culturels s'est mis en place. Quand je vous donne ces instances, les deux dernières, je peux vous dire pour trouver des rendez-vous qui jouent avec tout le monde... ce sont des gens qui sont très pris, c'est très compliqué.

Nous avons déjà fait une ébauche de règlement pour les archives et les biens meubles et on va essayer de faire un petit flyer qui explique un peu la démarche. Parce que l'idée c'est que l'on puisse travailler aussi avec les instances de l'État. On va voir aussi avec les autres, les protestants, voir comment on peut imaginer quelque chose pour qu'on puisse faire un projet commun Églises-État. Une nouvelle séance de travail est fixée au 8 juillet. Les deux dernières ont été chaque fois annulées. J'espère que celle-ci aura lieu.

Au niveau de l'utilisation de notre logiciel CathPers, les registres paroissiaux, on avance aussi. On a fait une analyse dernièrement en contactant plusieurs paroisses. Les paroisses commencent à l'utiliser. Les grandes paroisses l'utilisent, les plus petites paroisses l'utilisent au niveau de l'UP. Je vous conseille de continuer de pousser les paroisses à l'utiliser. On a créé un nouveau rôle : « utilisateur pastoral en consultation ». Ça permet d'utiliser les données pastorales qu'assure CathPers.

On est en train, pour aider les paroisses, d'ouvrir le déploiement des documents du diocèse LGF. Cela signifie qu'il faut créer des formulaires pour les baptêmes, les mariages, les funérailles. On est en train de mettre en place l'élément que vous puissiez simplement en un clic imprimer ce formulaire que vous devez transférer à l'Évêché. Plus tard il n'y aura peut-être même plus besoin de l'envoyer. Il partira par mail, mais que ce soit fait automatiquement.

Il y a aussi toute une réflexion de gestion de documents entre la Corporation et les paroisses, pour le nombre de catholiques, pour le budget et les comptes. On est aussi en train de réfléchir à ça, vu qu'on a une plateforme qui est sécurisée. Ça pourrait simplifier le travail des paroisses et de la Corporation.

Ça permettrait aussi, à vous les paroisses, d'avoir automatiquement les renseignements statistiques que l'Évêché vous demande en début d'année par rapport au nombre de catholiques, communions, confirmations, etc.

Il y aura aussi tout ce qui concerne la procédure "sorties d'Église". Je ne l'aime pas trop cette procédure, mais vous savez comme moi que ça arrive qu'on doive l'utiliser. Tous ces éléments-là seront mis en place.

Un autre point de travail, les fusions de paroisses. Juste que vous sachiez qu'il y a 4 projets de fusion en cours, à savoir en Glâne, je suis fier d'eux, deux fusions, soit Vuisternens-La Joux-Sommentier et Châtelard-Grangettes-Massonnens. En Gruyère : Albeuve-Lessoc-Montbovon-Neirivue et en Sarine : Bonnefontaine-Praroman.

Les projets devraient se concrétiser pour la fin 2022, de manière à pouvoir fonctionner en 2023 dans le cadre du renouvellement des conseils paroissiaux. Le nombre de paroisses passerait donc de 114 actuellement à 106 au début 2023. Il y aura par conséquent de moins en moins de paroisses avec 600 paroissiens.

Pour savoir aussi ce que nos conseillers, responsables des paroisses, font, vous dire quand même que lors de chacune de nos séances du Conseil exécutif, nous écoutons et discutons les rapports de MM. Boschung et Bussard. Nous suivons beaucoup de paroisses, unités pastorales, en lien avec la partie pastorale pour améliorer les challenges ou problèmes que celles-ci ont. Il y a des semaines où je me demande combien de soirs ces conseillers sont à la maison ! Pour vous dire qu'il y a quand même quelques problématiques.

Au niveau des commissions, en ce qui concerne les sorties d'Église : Le Conseil exécutif est toujours soucieux par rapport aux sorties d'Église, plus spécialement celles qui ont trait aux sorties partielles (sortie des corporations) par laquelle les paroissiens ne veulent plus payer d'impôt ecclésiastique, tout en pouvant bénéficier des prestations. Si les premiers travaux de la Commission se sont orientés vers une action pastorale, pour expliquer et convaincre les personnes à rester dans l'Église, le Conseil exécutif va poursuivre dans un axe plus juridique et analyse la possibilité d'aborder le Tribunal fédéral pour une reconsidération de son arrêté du 9 juillet 2012. On a différentes rencontres et des discussions qui sont prévues.

Au niveau des paroisses et des règlements, on voulait juste vous dire que par rapport au Règlement décidé par votre noble Assemblée au sujet des comptes et la manière dont les paroisses doivent rendre les comptes, je peux vous dire que sur les 114 paroisses en 2019 :

==> Seulement 14 paroisses retournent les documents en ordre (12 %)

==> Seulement 49 paroisses retournent les documents 80 % - 99 % OK, soit (42 %)

==> Seulement 45 paroisses retournent les documents 40 % - 79 % OK, soit (39 %)

et même 7 paroisses ne retournent pas plus de 50 % des documents demandés.

Merci de demander aux paroisses que vous représentez de bien vouloir améliorer cette situation qui nous demande beaucoup de travail.

Par rapport à la RKZ, vous vous rappelez que maintenant ça fait 4-5 ans qu'on a insisté à faire une retenue de 5 % pour montrer à la RKZ qu'on n'était pas forcément d'accord sur la clé de répartition inter-cantonale. Ce qui s'est passé depuis, parce que ça a été entendu, il y a une chose qui s'est passée. Ils ont dit : on va mettre le Fribourgeois dans la Commission des finances, comme ça il va aussi comprendre de quoi on parle. Là, j'ai la chance de défendre Fribourg dans cette commission.

Et l'autre chose, c'est qu'on a remis en place une réévaluation de la péréquation. Et puis cette réévaluation a fait remarquer que, par exemple des voisins assez grands, canton dans lequel notre Vicaire va bientôt partir, ne déclaraient pas forcément toutes les contributions qu'ils recevaient, à cause du système de fonctionnement, c'est-à-dire typiquement les valeurs que les communes donnaient pour rénover les bâtiments, des choses comme ça, qui chez nous sont inclus dans l'impôt ecclésiastique. Ça, ça fait que sur ces prochaines années, il va y avoir, et ça, ça s'est passé pour plusieurs cantons, une refonte, une réadaptation. Typiquement Vaud, pour ne pas le nommer, va augmenter régulièrement sa contribution ces prochaines années.

Je pense avec mon collègue Gérald Telley, qui est aussi délégué de la RKZ, on pense qu'on a fait cette étape de 5-6 ans où on retenait chaque année ces 5 %. On vous proposera dans les prochaines années de repayer le montant global, sachant que ce montant va moins augmenter, parce que diminuer vous le savez que c'est rare dans ce genre de budget, étant donné que la clé de répartition va être un peu plus favorable pour Fribourg.

Mais on continue à travailler et c'est assez intéressant ce travail.

Pour finir quelques mots sur la pandémie. Notre administration a suivi les recommandations de l'OFSP et a demandé à ces employés de travailler à domicile durant les phases critiques de la pandémie. Notre informatique nous a permis de bien travailler. On a permis aussi aux pastoraux d'avoir toutes les possibilités les plus modernes qui soient, pour pouvoir travailler. Ceci nous a demandé des efforts d'organisation supplémentaires et de la flexibilité. Nous avons aussi essayé de transmettre des informations ou de l'aide aux

paroisses par rapport à ce que nous on savait au niveau du Canton. Là, je tiens aussi à remercier toute l'équipe de l'administration qui est sur le pont, qui a dû vraiment travailler de manière un petit peu inhabituelle durant toute cette période.

Quelques mots par rapport à notre organisation et cette organisation qu'on a envie de toujours améliorer. Comme vous l'entendez, notre administration et le Conseil exécutif travaillent, malgré les aléas de la pandémie, sur beaucoup de sujets très importants. Ceci est captivant, mais ne nous laisse pas beaucoup de temps. Nous continuons de nous mettre au service des paroisses comme priorité numéro 1.

Nous avons entendu aussi que des paroisses se plaignent de nos lenteurs dans le traitement de leurs dossiers. Si tel est le cas, venez me contacter avec des exemples concrets. Nous continuons à vouloir, dans la mesure de nos capacités, nous améliorer. Je vous remercie pour votre attention et je peux répondre à des questions, s'il y en a.

M. le Président. Merci pour ces informations. Il est extrêmement réjouissant qu'on ne parle pas seulement de comptes et de chiffres et de voir le grand travail qui se fait là-dedans. Qui aimerait poser une question ou faire une remarque à l'intention du Conseil exécutif ?

Je vais maintenant d'abord ouvrir les divers et ensuite donner la parole aux représentants des services pastoraux qui se sont mis à disposition aujourd'hui. Toute à la fin, nous terminerons avec une prière.

## 10. Divers

### 10. Verschiedenes

M. le Président. Je pose d'abord la question : Est-ce que quelqu'un aimerait s'exprimer sous les divers ?

Mme la Déléguée épiscopale Marianne Pohl-Henzen. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, j'aimerais vous remercier tout simplement pour votre confiance, que probablement vous mettez en nous, et soyez assurés qu'on va utiliser l'argent que vous avez décidé, d'une bonne manière. Merci beaucoup !

Vielen Dank, dass ihr alle den Beschlussentwurf angenommen habt und dass wir somit mit diesem Geld rechnen können und es wirklich auch gut einsetzen werden. Ich möchte nur zwei kleine Sachen dazu sagen. Natürlich gibt es die Homepage auch auf Deutsch. Bitte schaut sie gerne auch auf Deutsch an. Leider sind unsere Personalressourcen etwas klein, deshalb haben wir heute auch niemanden hier. Unsere Verantwortliche hat vor kurzem ein kleines Baby bekommen und ist jetzt aus diesem Grund heute nicht hier. Und das letzte, Sie haben gesehen, auf jedem Platz war ein Jahresbericht auf Französisch. Auf Deutsch habe ich ihn nicht überall hingelegt, weil vielleicht nicht alle interessiert sind. Aber die Deutschsprachigen, es gibt hier vorne und hinten noch Jahresberichte aufgelegt.

Aussi pour ceux qui parlent plutôt le français. On a fait aussi un rapport annuel en allemand. Vous êtes bien cordialement invités à vous servir aussi. Je ne les ai pas mis à chaque place, mais il y en a ici devant et aussi au fond de la salle, sur les côtés. Vous êtes bien sûr aussi invités à en prendre, même s'il est rédigé en allemand. Vous êtes cordialement invités à vous servir. Merci beaucoup.

M. le Président. Herzlichen Dank für diese Informationen.

J'ai moi-même deux informations à vous donner.

La première information que j'aimerais vous donner concerne un engagement limité dans le temps de M. Patrick Mayor. Je vous donne cette information. Ce n'est pas lui qui la donne. Vous verrez pourquoi. L'Évêché vit actuellement une situation délicate au niveau du personnel de son administration. L'économiste diocésain a donné son congé à la fin février et son remplaçant est malade depuis début mai et il a déjà démissionné pour fin juin. De plus, le comptable s'est cassé le poignet en début d'année et vient de recommencer seulement maintenant le travail.

Alors notre Évêque a cherché des solutions pour pouvoir tout de suite y palier. Il a pris contact avec M. Patrick Mayor qui s'est mis à disposition pour palier au plus urgent et ensuite mettre en place une nouvelle structure au niveau de l'administration de l'Évêché. Avant que M. Mayor accepte cet engagement, il m'a téléphoné et m'a informé. Il m'a posé la question si j'y voyais un inconvénient et si ça pourrait poser un problème ? Moi-même, après une brève réflexion, j'ai dit que je n'y voyais pas d'inconvénient, au contraire, ça pourrait même être profitable.

On vient de parler d'actions transversales. C'est aussi une action transversale. Le travail de M. Mayor est évidemment rémunéré par l'Évêché et pas par notre Corporation. D'après ce qu'il m'a dit, la situation est sous contrôle actuellement, avec un service minimum, et devrait se stabiliser d'ici la fin de l'année. Un engagement a déjà été réalisé et d'autres discussions sont en cours. Peut-être pour votre information, l'administration de l'Évêché gère les domaines suivants : patrimoine immobilier et financier, surveillance des fondations ecclésiastiques, aliénations et gestion courante de l'Évêché. Il peut évidemment de temps en temps y avoir un problème, parce que l'Évêché a peut-être sous un sujet ou un autre, une autre attitude que la Corporation.

Pour finir je pense que ce travail qui était vraiment urgent à l'Évêché peut être aussi profitable à nous, à moyen terme. On voulait vous donner cette information. S'il y a une fois une question ou quoi que ce soit, que vous soyez aussi informés. Je dois et je peux le répéter, je n'y voyais pas d'inconvénient du tout, au contraire. Nous savons tous distinguer s'il devait y avoir un problème.

La deuxième information que je voulais vous donner concerne le rappel des dates des prochaines séances. Nous avons agendé une séance le 9 octobre, c'est une date de réserve. Je ne pense pas qu'on en aura besoin. Mais quand même, notez-la. Et il y a une séance du budget qui est agendée le samedi 11 décembre. Prière de réserver ces dates.

Avant de dire aussi un dernier mot et de donner la dernière fois la parole au Vicaire épiscopal Jean Glasson, nous passons à la présentation des services pastoraux. Nous allons présenter le Service de Documentation. Und das Dokumentationszentrum, das der Pädagogischen Hochschule angeschlossen ist. Ich danke den beiden Verantwortlichen, dass sie sich zur Verfügung gestellt haben. Frau Andrea Neuhold hat sogar einen privaten, familiären Termin verschoben, damit sie heute unter uns sein kann. Super!

## **11. Un service pastoral se présente : La Doc et le Dokumentationszentrum** **11. Eine Fachstelle stellt sich vor: La Doc und das Dokumentationszentrum**

M. le Président. Je donne la parole à Mme Yerly und Frau Neuhold.

*Madame Mireille Yerly und Frau Andrea Neuhold présentent la Doc/DZ.*

M. le Président. Herzlichen Dank für diese Informationen. Sie sehen also, die Struktur der Fachstellen muss nicht immer Deutsch und Französisch identisch sein. Und gerade beim Dokumentationszentrum können wir wirklich mit dem Kanton und der reformierten Kirche Synergien nutzen und das noch « relativ günstig ».

Est-ce que quelqu'un a encore une question ? Sie können ja die beiden Personen in Ihrem Zentrum einmal besuchen. Vielleicht ist das die beste Lösung.

Nous arrivons au terme de cette assemblée. Comme je l'ai déjà mentionné avant, notre Vicaire épiscopal participe pour la dernière fois à cette Assemblée. Je profite de l'occasion pour le remercier de la patience et de la bienveillance avec laquelle il a participé à nos assemblées. Mais je le remercie surtout de ses efforts de réorganisation des services pastoraux pour les diriger vers les orientations pastorales qui sont mises en pratique depuis quelque temps. Et cela si possible avec les moyens qui sont disponibles. Parfois il était mal compris et il a dû encaisser des critiques, mais c'est là le destin de tous les cadres, n'est-ce pas ? Je lui souhaite beaucoup de satisfaction en tant que prêtre et sa disponibilité auprès des fidèles. Bon vent vers ou sur le lac Léman ! Je vous donne la parole.

M. l'Abbé Jean Glasson. Merci M. le Président, chers délégués, effectivement avec un peu d'émotion que je m'adresse à vous pour la dernière fois dans cette Assemblée, assemblée des comptes tout particulièrement. Je ne veux pas vous faire un rapport ou un bilan de ces quatre années que j'ai vécues comme Vicaire épiscopal dans ce Vicariat épiscopal pour la partie francophone de ce canton de Fribourg. Vous avez reçu justement le rapport, ça fait maintenant la deuxième année que nous pouvons vous présenter un rapport d'activité qui vous donne aussi le champ et les défis et ce qui a été réalisé dans cette année très particulière 2020.

J'aimerais mettre en exergue tout de même la communication. En 2019, lorsqu'on a préparé le budget, il y a eu un peu des questions pour dire, oui mais est-ce que c'est vraiment nécessaire d'augmenter ce poste, d'engager M. João Carita au service de communication ? Je crois qu'aujourd'hui vous avez vu l'importance et les compétences de M. Carita, avec la réalisation très concrète du site internet. Je le remercie. Je remercie Mme Benz aussi, pour tout le travail qui a été réalisé par le Conseil exécutif aussi, en particulier M. Mayor,

pour cet excellent moyen moderne qui nous permet, je crois, de présenter l'Évangile à nos contemporains et je crois que c'est extrêmement important.

Je voulais relever, M. le Président, aussi, l'année dernière, dans des circonstances très difficiles, mais malgré tout le Vicariat a pu être aussi organisé, de manière plus synthétique, plus cohérente. Je dois dire qu'actuellement on voit déjà le fruit de cette organisation. Globalement, l'organisation en services et pôles se montre très profitable, effectivement. Des activités montrent déjà l'efficacité de cette nouvelle dynamique. Il y a encore juste dans un service et un pôle quelques ajustements à faire, mais globalement cette nouvelle manière fonctionne bien et donne aussi plus de facilité dans la gouvernance et les impulsions pastorales que nous pouvons donner. Aussi pour le Canton, donc c'est un bon outil aussi là qui est à disposition.

Un des fruits concrets, ça a déjà été mentionné aujourd'hui, le pôle extrascolaire, qui veut dynamiser des propositions en dehors des propositions scolaires, réalise aujourd'hui, sur ma demande, une activité pour les servants de messe. On a la chance dans ce canton, d'avoir des centaines d'enfants et de jeunes qui servent la messe, mais on ne s'en occupe pas toujours de la même manière dans les paroisses. Ce pôle a vraiment pour mission d'apporter un accompagnement, des impulsions aussi pour ces servants de messe. Et aujourd'hui c'est cette journée rallye qui a lieu ici en Ville de Fribourg et qui réunit 300 servants de messe. On aurait pu en accueillir plus, mais on est limité à cause des normes sanitaires. Donc c'est plutôt un franc succès que remporte cette journée. Je remercie cette toute nouvelle équipe pour son dynamisme et des réalisations concrètes aujourd'hui, pour les enfants et jeunes de ce Canton. C'est une très bonne chose.

Vous avez effectivement déjà lu dans le communiqué de notre Évêque, et ça a été rappelé aujourd'hui, des changements importants apportés par notre Évêque. Pour ma part, j'étais bien sûr sachant puisque ça fait quand même plus d'une année qu'au Conseil épiscopal, en lien aussi avec les administrateurs, les adjoints, ces changements se préparent déjà. Je pense des changements qui sont très positifs. Notre Évêque a d'excellentes intuitions. Il arrive maintenant gentiment à ses 10 ans d'épiscopat dans notre diocèse. Et là je crois voilà, l'importance de lui apporter notre soutien aussi dans ces changements.

Changements qui à titre personnel me réjouissent beaucoup. Non pas de vous quitter, bien entendu ! Non pas de quitter le Canton, mais lorsque j'ai répondu à l'appel de Dieu de devenir prêtre, effectivement ce qui vibre en moi, c'est le pasteur, le berger, le curé de communautés paroissiales. Il y a quelques-uns parmi vous dont j'ai été le curé, soit en Gruyère, soit dans la Broye, et à ce titre-là, vraiment, j'avais déjà dit à notre Évêque : « Monseigneur, le mandat de Vicaire épiscopal c'est 5 ans. Je souhaiterais vivement après 5 ans, que je donne volontiers, retourner en paroisse. » Et vu cette nouvelle dynamique qui s'inscrit aussi au niveau diocésain, il est clair que j'ai dit à l'Évêque : « Je suis prêtre au service et donc au service du Christ, au service de l'Église que ce soit là ou là, à disposition. » Donc j'ai vraiment donné ma disposition aussi. J'aurais pu aller à Genève ou Neuchâtel. Il s'est avéré effectivement que la cure, l'unité pastorale du Grand Vevey cherchait un curé. Ça me réjouit beaucoup de rejoindre cette région-là.

Un autre changement qui n'a pas été cité dans cette nouvelle dynamique, c'est effectivement que mon adjoint, Louis Both, quittera aussi sa mission, à partir du 31 août de cette année. Donc il a présenté sa démission et aura d'autres engagements professionnels, à l'extérieur de l'Église. Et Mme Bertschy, notre secrétaire, arrive aussi à la retraite. Donc dans le courant de l'automne, elle se retirera après 21 ans de services pour quatre Vicaires épiscopaux. J'aimerais là présenter déjà aussi mes remerciements à M. Louis Both et Mme Bertschy pour leurs compétences, leur engagement, vraiment ! J'ai pu bénéficier de leur expertise, de leur savoir-faire. Et là je crois que c'est à relever. Une équipe qui a pu vraiment porter ma mission durant ces quatre ans. Donc je les remercie aussi très chaleureusement.

La suite, effectivement elle est aussi mentionnée, la nomination de Mme Céline Ruffieux me réjouit. Nous venons tous du même quartier à Bulle puisqu'en fait la maison de l'Évêque, Céline Ruffieux et moi, nous sommes tous voisins. Je ne pense pas que ça joue un rôle, mais enfin ! Quand j'allais à l'école secondaire ou au collège, Céline qui est un tout petit peu plus âgée que moi, marchait un peu plus devant. Nous nous connaissions. Ça me réjouit beaucoup.

Céline a montré aussi ses compétences comme référente du pôle enseignement CO, avec Gérard Devaud dans un premier temps puis en responsabilité propre depuis l'année dernière, pour coordonner et c'est extrêmement important, les professeurs de religion dans les sites d'orientation. On doit montrer des compétences, du professionnalisme et elle a réussi dans ce service, avec M. Devaud, à augmenter les compétences de nos professeurs de religion, au niveau pédagogique, didactique et aussi du témoignage de foi que ces professeurs de CO doivent apporter. Elle est aussi engagée au service de la jeunesse actuellement, spécialement à Châtel-St-Denis, dans les aumôneries de jeunes des CO. C'est aussi là qu'elle déploie toute

une expérience. Elle a déployé aussi son expérience, depuis l'année dernière, au service de formation où elle a apporté vraiment aussi ses compétences, spécialement toutes les questions d'accompagnement, de discernement.

Le choix de l'Évêque me réjouit donc beaucoup et je suis heureux de pouvoir depuis déjà deux ou trois mois lui transmettre petit à petit les nombreux dossiers auxquels elle devra faire face dès le 1<sup>er</sup> septembre. Je lui souhaite vraiment bon vent ! Je vous remercie aussi de l'appuyer. Le fait que les collaborateurs du Vicariat s'en aillent est, je pense, un défi, mais aussi une chance pour Mme Ruffieux qui lui permet de reconstituer une nouvelle équipe et de continuer aussi dans la réflexion, que nous avons avec le Conseil exécutif, pour voir de quelle manière on peut davantage collaborer entre les Vicariats et le Conseil exécutif. Je crois que ce changement permet aussi, comme un fruit, de poursuivre cette réflexion et de mettre sur pieds déjà des éléments extrêmement importants et dynamisants pour le futur et cela me réjouit énormément.

J'aimerais enfin vous remercier, vraiment, remercier tout particulièrement le Conseil exécutif, dans sa composition actuelle, mais aussi les membres qui ont quitté, avec qui j'ai commencé à travailler en 2017, vous remercier tout particulièrement, vraiment chacune, chacun ! Il est normal, je crois, que dans une collaboration étroite comme la nôtre dans un système dual qui demande beaucoup de dialogue, qu'il y ait parfois aussi des difficultés, qu'il y ait parfois des incompréhensions, qu'il y ait parfois aussi des visions différentes. Je crois, malgré le fait que parfois on a dû aussi discuter de ces éléments-là, nous avons pu le faire en personnes adultes, matures, en hommes et femmes qui avons la foi et qui croyons aussi à cette mission qui est la nôtre, de manière différente, mais réelle. Pour cela, cher Patrick, cher Gérald, cher Bruno, cher Christian, chère Yvonne, j'aimerais vous remercier très chaleureusement. Je suis sûr qu'avec Céline vous pourrez faire une magnifique équipe et poursuivre dans cette dynamique. Merci de tout cœur.

Je remercie aussi les collaborateurs de la Corporation ecclésiastique et j'aimerais mentionner spécialement Mme Patricia Panchaud avec laquelle nous avons bien sûr une collaboration très étroite au niveau de l'administration et avec laquelle la collaboration a été vraiment optimale. Aussi avec des tempéraments francs, d'un côté comme de l'autre, mais je crois que ton professionnalisme et ton expérience sont vraiment un grand appui pour notre travail.

Je remercie aussi Marianne qui représente la partie germanophone du Canton. Le fait qu'en 2017 nous ayons été réunis dans la même maison a permis de collaborer ensemble, pour le bien de ce Canton. On le voit de plus en plus, le bilinguisme, le respect de l'un et de l'autre, le fait de travailler ensemble porte des fruits. Je crois qu'ils vont continuer et ça me réjouit beaucoup. Je dois dire que c'était déjà un changement important l'année dernière, lorsqu'après le départ du Père Marquard Marianne a été nommée déléguée épiscopale, une laïque, une femme. Je dois dire que la collaboration s'est très, très bien passée. C'était déjà une sorte de « laboratoire » au niveau du diocèse. Je te souhaite aussi, Marianne, bonne suite et te remercie vraiment pour la bonne collaboration que nous avons eue ensemble durant ces quatre dernières années.

Je remercie aussi l'Assemblée de la Corporation ecclésiastique et l'Assemblée de la Caisse des ministères puisque je m'adresse aux mêmes personnes. Je remercie tout spécialement la Présidence pour la confiance dont vous avez témoigné au Conseil exécutif, mais aussi à tout le travail pastoral, à travers les budgets, à travers aujourd'hui cette assemblée, vos réflexions et j'aimerais remercier toutes les commissions de votre Assemblée, mais plus particulièrement la Commission de gestion et tout spécialement M. Jaquet, pour l'excellente atmosphère de travail qui règne actuellement dans ces grémia. Bien sûr, il y a parfois des visions, des incompréhensions, des éléments qu'on doit discuter, mais je crois pouvoir dire qu'actuellement, c'est ma perception, cela se fait dans un climat de respect, de clarté, de transparence et de confiance et dans cette perspective que nous sommes au service de la même mission, d'annoncer l'Évangile dans ce Canton. Pour cela j'aimerais vous remercier aussi, chacune, chacun.

Je saisis l'occasion aussi de remercier, à travers vous les délégués, les pastoraux. Je le ferai aussi différemment bien sûr auprès de tous les collaborateurs, vous remercier aussi pour la belle collaboration que nous avons pu vivre et les agents pastoraux et les religieux, puisqu'il y a des représentants des communautés religieuses, dont j'étais le délégué pendant quatre ans, vous remercier aussi, car c'est un grand navire, un grand bateau qui nécessite des ajustements réguliers.

C'est une mission qui n'est pas toujours facile quand on est à la tête de ce navire. J'essaye de le faire, le plus possible, avec mon cœur, ma conscience, ma foi, ma spiritualité, ma vitalité, de la mettre au service de cette mission. Je n'aurais rien pu faire sans vous, dans vos différents engagements. Je crois que le rapport d'activité et les présentations qui sont faites maintenant dans les assemblées, je remercie Walter Buchs pour cette excellente initiative, permettent à chacune et chacun de se rendre compte du potentiel qu'il y a et de l'engagement de la foi, du feu qui habite nos collaborateurs. Merci à chacune et chacun.

Enfin voilà, je souhaite bon vent à l'Église qui est dans ce Canton, à notre diocèse que nous confions aussi à notre prière. Je vous souhaite une bonne suite et bien sûr comme cela a été suggéré, vous êtes les bienvenus sur la Riviera lorsque vous êtes de passage. Je l'ai déjà dit à l'un ou l'autre délégué, n'hésitez pas à me faire un petit message, à me téléphoner un peu avant. Je serai présent dans différentes églises, parce qu'il y en a plusieurs dans cette unité pastorale. Mais bien sûr l'église Notre-Dame sera un peu le lieu central, donc si vous souhaitez venir une fois à la messe, informez-vous avant. Cela nous permettra d'aller prendre un petit apéritif ou un repas ou nous promener au bord du lac ensemble. Ou si vous voulez organiser quelque chose au niveau de la Corporation ecclésiastique pour une sortie en bateau, pour fêter les grandes réussites de l'Église qui est dans le Canton, vous êtes les bienvenus. Bon vent ! Je vous assure de ma prière et un immense MERCI à toutes et tous pour votre engagement.

M. le Président. Merci pour toutes ces remarques flatteuses. On finit bien avec une prière.

M. l'Abbé Jean Glasson. Il était important que nous puissions à la fois conclure cette assemblée, mais aussi confier, tout ce qui a été évoqué durant cette assemblée et ce que je viens d'évoquer plus particulièrement, au Seigneur. Mon merci va à lui ! Parce qu'il ne faut pas perdre de vue et on a peut-être tendance à le perdre, aussi quand on est dans l'organisation, dans les chiffres, dans les comptes, dans les règlements, je crois que c'est toujours important qu'on se rappelle que tout cela nous le faisons par amour pour le Seigneur et par amour pour les hommes et femmes et les enfants que le Seigneur aime et qu'il veut rejoindre. Et même les budgets, les règlements, tout ça n'a pas de sens si on n'est pas au service de cette AMOUR. Je crois que c'était important.

J'aimerais introduire ma prière avec l'image de la cathédrale. Aujourd'hui c'est la fête du cœur immaculé de la Vierge Marie, au lendemain de la fête du sacré cœur. Quand on dit le sacré cœur, le cœur immaculé, ça dit l'amour de Dieu qui bat dans un cœur humain, l'amour du Christ et cet amour, le cœur de la Vierge Marie, il a battu au rythme de cet amour. Il bat aujourd'hui dans son assomption à ce rythme-là. Ce rythme-là du cœur du Christ, il veut battre de plus en plus à travers le cœur de Marie dans nos propres cœurs sur cette terre et pour l'éternité grâce à la résurrection. Nous terminerons donc plutôt par un « Je vous salue Marie ». La Vierge qui a une place tellement importante dans le cœur des Fribourgeois, à travers les multiples chapelles et statues que nous lui avons dédiées. Je crois qu'elle est notre Mère. Ça me fait toujours beaucoup d'émotion quand j'en parle. Elle nous guide maternellement sur les chemins de la sainteté.

J'ai dit que je voulais me baser sur cette image-là. Pourquoi ? Je crois qu'elle est extrêmement symbolique et parlante et je remercie Patrick qui a fait le choix de cette image qui va vraiment très, très bien. Vous voyez, je trouve qu'il y a à la fois une dimension de la croix.

Il y a la verticalité de la cathédrale qui monte de la terre jusqu'au ciel, qui a les pieds dans la cité avec toutes les maisons qui sont là. Et les flèches de la cathédrale qui sont dans le ciel. Cette cathédrale, elle me fait toujours penser, avec ses doigts, à une main en prière vers le ciel. Le fait qu'elle ait les pieds dans la cité et les flèches dans le ciel, montre bien je crois la mission de l'Église, et elle est l'église principale de notre diocèse, c'est effectivement de marcher avec chacune et chacun qui habite dans ce Canton, marcher avec eux, de partager leurs joies, de partager leurs peines, leurs épreuves, leurs questions, leurs doutes, leurs manques de doutes, leurs encouragements et que sais-je. Et de les porter avec nous vers le ciel, de transmettre tout cela au ciel et de recevoir du ciel la force et la grâce pour être une lumière d'espérance pour la cité. Je crois que dans cette verticalité il y a déjà tout un message.

Et puis il y a l'horizontalité du pont de la Poya. L'horizontalité qui dit bien aussi cette mission de faire le pont justement, entre les hommes. Nous sommes des faiseurs de ponts et non pas des personnes qui sommes appelées à faire des murs, mais à construire des ponts. Je crois que cette image dit bien la mission de notre Église. Cette mission de l'Église on ne l'accomplit pas tout seul, mais aussi avec la prière et avec l'exemple des saints et des saintes qui nous ont précédés et qui nous disent : « J'étais comme toi, très faible, fragile, pêcheur, mais c'est possible. Parce que j'ai mis ma confiance dans le Seigneur. ».

Parmi ces saints je relèverais trois en particulier qui ont une place particulière depuis cette année à la cathédrale. Bien sûr St-Nicolas de Myre, le patron et le protecteur de notre Ville et de notre Canton. Je relèverais St-Nicolas de Flue qui a ses reliques aux côtés de St-Nicolas de Myre depuis le mois d'avril. St-Nicolas de Flue, le protecteur, le patron de notre pays et qui est l'homme de la paix, de l'union et de la cohésion. Et St-Pierre Canisius qui a foulé de ses pieds notre terre qui a prêché à Fribourg et qui est aussi l'homme de l'enseignement, de la joie de l'annonce de l'Évangile. Ces trois hommes. J'ai cité la Vierge Marie. Je vais rajouter quand même Catherine d'Alexandrie qui est patronne secondaire de notre diocèse, femme, philosophe et martyre. Et bien sûr Ste-Marguerite Bays que je n'aurais pas oubliée et qui a été canonisée

dans notre diocèse. Les gens de Posat vont me dire que j'ai oublié le bienheureux Apollinaire Morel, martyr à Paris, auquel nous confions aussi notre Église.

*Je vous salue Marie,  
pleine de grâce  
Le Seigneur est avec vous,  
vous êtes bénie entre toutes les femmes  
et Jésus, le fruit de vos entrailles, est béni.  
Sainte Marie,  
Mère de Dieu,  
priez pour nous,  
pauvres pécheurs  
maintenant et à l'heure de notre mort.  
Amen*

*Et que Dieu tout puissant vous comble de sa bénédiction et vous confirme chaque jour dans la foi, dans l'espérance et dans l'amour. Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Amen*

M. le Président. Merci M. l'Abbé. Nous sommes à la fin de la séance de la CEC. Je prends congé des délégués pastoraux. Je leur souhaite un bel été. Ressourcez-vous bien, car après l'été l'activité normale va reprendre avec les réunions, les manifestations que vous avez dues reporter ces derniers mois. Je le souhaite du moins. Je vous remercie beaucoup. L'assemblée de la CEC est close.

Fin de la séance à 11.44 heures.  
Ende der Sitzung, um 11.44 Uhr.

Le Président / Der Präsident:

La Secrétaire / Die Sekretärin:

Walter Buchs

Patricia Panchaud

La collaboratrice du Secrétariat / Die Mitarbeiterin des Sekretariats: Béatrice Duvoisin

*Approuvé par l'Assemblée du / Genehmigt durch die Versammlung am 11.12.2021*